

2020

Rapport d'activité

Argenteuil

Asnières-sur-Seine

Bois-Colombes

Clichy-la-Garenne

Colombes

Gennevilliers

Villeneuve-la-Garenne



SOMMAIRE

- **I- Une nouvelle mandature: des délégations renforcées pour piloter les projets.**
- **II- Soutien à l'économie locale et aux projets pour traverser la crise sanitaire.**
- **III- Mobilisation partenariale en faveur du logement, de l'habitat et de la politique de la ville.**
- **IV- Approche transversale des enjeux climatiques et environnementaux.**
- **V- Poursuite des actions visant à optimiser les moyens de l'Etablissement.**

I- Une nouvelle
mandature:
des délégations
renforcées pour
piloter les projets

- Les élus et la gouvernance du territoire
- Les désignations des représentants du Territoire
- Les chiffres clés du territoire
- Le rappel des compétences de l'Etablissement

*Boucle Nord de Seine
est un Etablissement Public Territorial (EPT)
de la Métropole du Grand Paris*





Les membres du
Bureau de
l'établissement
désignés en février
2020

Le Président



Rémi MUZEAU

Maire de Clichy

Président de l'Établissement Boucle Nord
de Seine élu le 5 février 2020.

Les Vice-Présidents



Georges MOTHRON

1^{er} Vice-président

Maire d'Argenteuil

Déplacements, transports, mobilité



Nicole GOUETA

2^{ème} Vice-présidente

Maire de Colombes

Développement économique



Alain BORTOLAMEOLLI

3^{ème} Vice-président

Maire de Villeneuve-La-Garenne

Politique de la ville, habitat et rénovation urbaine



André MANCIPOZ

4^{ème} Vice-président

Maire d'Asnières-sur-Seine

Environnement et cadre de vie



Patrick LECLERC

5^{ème} Vice-président

Maire de Gennevilliers

Urbanisme, aménagement urbain, agriculture



Yves REVILLON

6^{ème} Vice-président

Maire de Bois-Colombes

Équipements culturels, socio-culturels, socio-
éducatifs et sportifs d'intérêt territorial, action
sociale



Les membres du
Bureau de
l'établissement
désignés en Juillet
2020 et leurs
délégations

Le Président



Rémi MUZEAU

Maire de Clichy

Président de l'Etablissement Boucle Nord de Seine

élu le 10 juillet 2020, suite aux élections municipales .

Les Vice-Présidents de la nouvelle mandature



Georges MOTHRON

Maire d'Argenteuil,
1^{er} Vice-Président
En charge de la *stratégie
économique*



Marie-Do AESCHLIMANN

Adjointe au Maire d'Asnières,
8^{ème} Vice-Présidente, en charge du
développement durable, du plan
climat air énergie territorial et de la
biodiversité.



André MANCIPOZ

Premier Adjoint au Maire
d'Asnières-sur-Seine,
2^{ème} Vice-Président, en charge de
l'environnement.



Sylvie MARIAUD

Adjointe au Maire de Bois-Colombes,
9^{ème} Vice-Présidente, en charge des
nouvelles mobilités urbaines.



Yves REVILLON

Maire de Bois-Colombes,
3^{ème} Vice-Président, en
charge des déplacements et
de l'intermodalité.



Josette DE MARVAL

Adjointe au Maire de Clichy-
10^{ème} Vice-Présidente, en
charge de la gestion
comptable, budgétaire et
financière.



Patrick CHAIMOVITCH

Maire de Colombes,
4^{ème} Vice-Président, en charge de
la mutualisation des services
publics et des activités d'intérêt
territorial, de l'économie
circulaire et de l'action sociale.



Fatoumata SOW

Adjointe au Maire de Colombes,
11^{ème} Vice-Présidente, en charge du
suivi des jeux olympiques et
paralympiques et des aménagements
ou évènements associés.



Patrice LECLERC

Maire de Gennevilliers,
5^{ème} Vice-Président, en charge de
la stratégie et planification urbaine
et de l'agriculture urbaine.



Anne-Laure PEREZ

Adjointe au Maire de Gennevilliers,
12^{ème} Vice-Présidente, en charge de
l'aménagement urbain.



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-
Garenne,
6^{ème} Vice-Président, en charge
de l'habitat et de la rénovation
urbaine.



Leila LARIK

Adjointe au Maire de Villeneuve-la-
Garenne,
13^{ème} Vice-Présidente, en charge de
la Politique de la Ville.



Camille GICQUEL

Adjointe au Maire d'Argenteuil,
7^{ème} Vice-Présidente, en charge
de l'attractivité économique et
de l'accompagnement des
entreprises.



Les 66 conseillers
territoriaux installés
également le 10
juillet 2020

- **ARGENTEUIL** : Fatiha BACHA / Fabien BENEDIC / Nicolas BOUGEARD / Marine CHAILLOUX / Céline CHARAIX / Tania DE AZEVADO / Khaled EL HADDAD / Camille GICQUEL / Abdelkader HAMIDA / Véronique LAUGIER / Marie-France LE NAGARD / Ouissam MECHRIA / Xavier PERICAT / Jean-François PLOTEAU / Sandra RYADI / Gilles SAVRY / Nadir SLIFI / France-Lise VALIER / Damien WALKER.
- **ASNIERS-SUR-SEINE** : Manuel AESCHLIMANN / Angéline BOURDIER-CHAREF / Rita CHRIQUI-MENGEOT / Catherine COSTA / Josianne FISCHER / Laurent GUILLARD / Christophe GUILLOT-NOEL / Isabelle KAPLAN / Armand KHOURY / Thierry LE GAC / Valérie LETIERCE / André MANCIPOZ / Guillaume MARE / May RAHAL / Frédéric SITBON.
- **BOIS-COLOMBES** : Gaël BARBIER / Eric ISABEY / Anne-Christine/ JAUFFRET
- **CLICHY-LA-GARENNE** : Hicham DAD / Josette DE MARVAL / Agnès DELACROIX / Evelyne LAUER / Alice LE MOAL / Luc MERCIER / Rémi MUZEAU / Patrice PINARD / Sébastien RENAULT / Naïma SELLAM.
- **COLOMBES** : Boumédienne AGOUMALLAH / Claire ARNOULD / Alexis BACHELAY / Julien BEAUSSIER / Adda BEKKOUCHE / Maxime CHARRIERE / Amélie DELATTRE / Samia GASMI / Hervé HEMONET / Valérie MESTRES / Michel MOME / Dounia MOUMNI / Valentin NARBONNAIS / Perrine TRICARD.
- **GENNEVILLIERS** : Chaouki ABSSI / M'hamed BINAKDANE / Carole LAFON / Sofia MANSERI / Laurent NOEL / Délia TOUMI.
- **VILLENEUVE-LA-GARENNE** : Abdelaziz BENTAJ / Bachir HADDOUCHE.



La gouvernance de l'établissement en 2020

En 2020, le Conseil de territoire s'est réuni 5 fois et a délibéré sur 229 délibérations.

Le Bureau du territoire s'est réuni 3 fois avant le 10 juillet 2020 et 2 fois après l'installation du conseil de territoire, 17 délibérations ont été adoptées.

L'ensemble des instances ont été renouvelées au deuxième semestre 2020 suite aux élections municipales et à l'élection d'un nouveau Président

La conférence des maires de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine a été créée le 10 juillet 2020. Elle s'est réunie 3 fois en 2020.

La commission d'appel d'offres permanente (CAO) de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine s'est réunie 4 fois en 2020.

La commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'établissement s'est réunie une fois en 2020.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'établissement s'est réunie une fois en 2020.

Une commission territoriale en charge de l'élaboration du règlement intérieur du conseil de territoire de l'établissement a été créée. Le règlement intérieur a été approuvé par le Conseil de Territoire en décembre 2020.

La commission territoriale pour l'accessibilité des personnes handicapées créée en 2019 s'est réunie pour la 1^{ère} fois le 23 janvier 2020.

Le Conseil de territoire du 24 septembre 2020 a désigné ses représentants pour le pilotage et le suivi des concessions d'aménagement

La commission définie à l'article R.300-9 du Code de l'Urbanisme pour la procédure de passation d'une concession d'aménagement des îlots 1 et 2, au sein du Secteur Porte Saint-Germain / Berges de Seine installée en 2019, a été renouvelée.

Le conseil de Territoire du 10 décembre a adopté les modalités de fixation des listes pour la création de la commission définie à l'article R.300-9 du code de l'urbanisme pour la procédure de passation de la concession d'aménagement de la ZAC des Agnettes à Gennevilliers.

Les 7 Commissions Territoriales thématiques ont été renouvelées par le Conseil de Territoire du 24 septembre 2020 :

1. Développement économique, attractivité et emploi,
2. Urbanisme, aménagement urbain et agriculture urbaine,
3. Environnement et cadre de vie,
4. Equipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial et action sociale et activités mutualisées sur le territoire, jeux olympiques et paralympiques, économie circulaire,
5. Politique de la ville, habitat et rénovation urbaine,
6. Déplacements, mobilités, transports,
7. Finances.

Le Conseil de Territoire du 24 novembre 2020 a débattu sur l'élaboration du pacte de gouvernance de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.



Les instances pour lesquelles des représentants de l'Établissement ont été désignés.

Les rapports d'activités approuvés

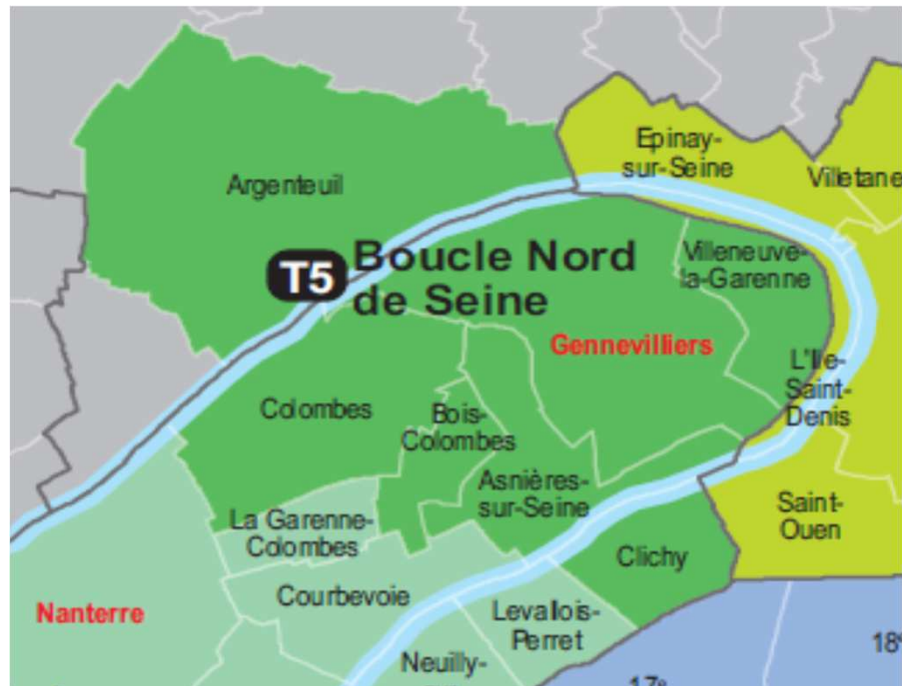
Le Conseil de territoire a délibéré en 2020 à plusieurs reprises pour désigner ses représentants dans différentes instances, suite à l'installation le 10 juillet 2020 de nouveaux conseillers territoriaux :

- Comité syndical du syndicat mixte pour l'assainissement du Val-Notre-Dame (SMAVND),
- Comité syndical du syndicat AZUR,
- Comité syndical du SYCTOM,
- Agence métropolitaine des déchets ménagers,
- Comité syndical du syndicat SENEQ,
- Conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL ASCODEV,
- Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD),
- Conseil d'administration de l'office public de l'habitat Colombes Habitat public,
- Conseil d'administration de l'association Choose Paris Region,
- Assemblée Générale de l'association Security Systems Valley,
- GIP interdépartemental Biodif,
- Conférences de l'Entente Arc en Seine,
- Assemblée départementale du CNAS,
- Commission départementale consultative des gens du voyage,
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites,
- Conseils d'administrations des collèges et des lycées du Territoire,
- Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan régional de prévention et de gestion des déchets,
- Commission de médiation (COMED) des Hauts-de-Seine au titre du droit au logement opposable (DALO),
- Comité stratégique du Grand Paris Express,
- Conseil d'administration de l'association Initiative 95.

Le Conseil de territoire le 10 décembre 2020 a pris acte :

- du rapport 2020 concernant la situation de l'Établissement en matière de développement durable,
- du rapport d'activité de l'Établissement en 2019,
- du rapport annuel 2020 en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Les chiffres clés du territoire Boucle Nord de Seine



7 communes :

- Argenteuil,
- Asnières-sur-Seine,
- Bois-Colombes,
- Clichy-la-Garenne,
- Colombes,
- Gennevilliers,
- Villeneuve-la-Garenne.

Superficie : 49,7 km²

443 897 habitants en 2017

Nombre de résidences principales :
181 530 en 2016

Nombre d'emplois : 183 600 en 2016

Taux de chômage : 15,2 % en 2015,
42 600 demandeurs d'emploi fin 2019

Le rappel des
 compétences
 exercées par
 l'Etablissement
 public territorial
 Boucle Nord de Seine

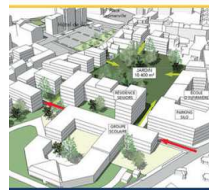
Au titre de la Loi « NOTRe » du 7 août 2015, l'établissement public territorial exerce trois types de compétences transférées progressivement de 2016 à 2019, qui sont des leviers pour accompagner et maîtriser les évolutions urbaines et socio-économiques du territoire Boucle Nord de Seine.

• **Compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AMENAGEMENT

AMELIORATION HABITAT



• **Compétences propres exercées depuis le 1^{er} janvier 2016**

POLITIQUE DE LA VILLE

CONVENTION INTERCOMMUNALE ATTRIBUTION



URBANISME

PCAET

EAU-ASSAINISSEMENT

GESTION DECHETS



• **Compétences partagées avec les communes, soumises à la définition d'un intérêt territorial**

• **EQUIPEMENTS ET ACTION SOCIALE D'INTERET TERRITORIAL**



Mon espace
 famille

**Le rappel des
compétences
partagées avec la
Métropole du Grand
Paris**

L'EPT exerce de façon partagée avec la Métropole du Grand Paris des compétences en matière de :

- **Développement économique,**
- **Aménagement,**
- **Habitat.**

Ces compétences partagées sont exercées dans les cadres rappelés ci-après:

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, **la compétence en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel;** le Conseil métropolitain a défini les actions pouvant relever de l'intérêt métropolitain le 8 décembre 2017. Il est à noter que l'EPT exerçait depuis le 1^{er} janvier 2016 sur Argenteuil la compétence développement économique issue de l'ancienne Communauté d'agglomération dissoute à cette même date;
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, **la compétence aménagement de l'espace urbain portant sur la définition, le financement et la mise en œuvre des projets d'aménagement et de restructuration urbaine;** des opérations sont susceptibles d'être reconnues « d'intérêt métropolitain » sous condition de répondre aux critères adoptés par le Conseil métropolitain qui a délibéré le 8 décembre 2017 sur la définition et la reconnaissance des opérations d'intérêt métropolitain. Pour Boucle Nord de Seine, le conseil métropolitain a délibéré le 12 novembre 2018 pour déclarer l'intérêt métropolitain du projet de Villeneuve-La-Garenne concerné par l'enfouissement des lignes à haute tension; **l'exercice du droit de préemption urbain est également attaché à la mise en œuvre de cette compétence.**
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence en matière d'**amélioration du parc immobilier bâti et la réhabilitation ou la résorption de l'habitat insalubre;** le Conseil métropolitain a délibéré le 7 décembre 2018 sur la définition de « d'intérêt métropolitain ». Il est à noter que pour la ville d'Argenteuil, l'EPT est compétent depuis le 1^{er} janvier 2016, cette compétence ayant été précédemment exercée par la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons dissoute à cette même date.

Les projets ne relevant pas de «l'intérêt métropolitain» relèvent des établissements publics territoriaux qui doivent définir, financer, et mettre en œuvre les politiques publiques afférentes aux compétences précitées.

Le rappel des
compétences
propres exercées par
le territoire et celles
partagées avec les
communes

L'établissement public territorial exerce en propre des compétences dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5219-5 en matière de :

- Politique de la ville,
- Gouvernance des attributions de logement social,
- Elaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI),
- Elaboration du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET),
- Eau-assainissement,
- Gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), ce dernier doit assurer la compatibilité avec le plan climat-air-énergie métropolitain adopté le 12 novembre 2018;

Politique de la ville et gouvernance des attributions en matière de logement social, l'exercice de ces compétence comprend :

- a) Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- c) Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- d) Signature de la convention intercommunale d'attribution de logements (CIA) mentionnée à l'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, création de la Conférence intercommunale d'attribution et définition des orientations de la CIA, dont l'élaboration et la mise en œuvre relèvent de la compétence de l'EPT au titre des lois ALUR, NOTRe, Egalité Citoyenneté, tel que précisé dans l'article L441-1-5 du CCH modifié par la loi ELAN du 23 novembre 2018;

Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), ce dernier devra être compatible avec le futur Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain en cours d'élaboration. L'exercice de cette compétence concerne également les modifications des PLU en vigueur, la conclusion des projets urbains partenariaux (PUP) et l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI);

L'Etablissement exerce par ailleurs des compétences partagées avec les communes, pour lesquelles un intérêt territorial a été défini par le Conseil de territoire :

1° Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs: seul l'entretien et le fonctionnement de grands équipements culturels et sportifs accueillant plus de 5000 personnes, n'existant pas encore sur le territoire, ont été définis d'intérêt territorial par le Conseil de Territoire du 27 janvier 2016.

2° Action sociale : seule la définition d'une analyse des besoins sociaux a été définie d'intérêt territorial par le Conseil de territoire du 13 décembre 2017.

**II- Soutien à
l'économie locale et
aux projets pour
traverser la crise
sanitaire**

- **La compétence développement économique**
- **La compétence urbanisme**
- **La compétence aménagement**



Boucle Nord de Seine, un territoire attractif avec une identité marquée 6^{ème} pôle d'emploi francilien

Boucle Nord de Seine en chiffres

41 414 établissements (INSEE REE 2018) dont 25 % ayant au moins un salarié (26% IDF)

183 316 emplois (RGP 2017)

220 029 actifs (RGP 2017) dont 33% travaillent au sein du territoire

Taux d'emploi (2017) : 83 % (94 % IDF)

Taux de chômage (2017) : 15 % (13 % IDF)

- **Une position stratégique** : entre la Défense et Saint-Denis, fortement connecté à Paris grâce aux réseaux de transport (métro, Transilien et RER) et facilement accessible (autoroutes)

- **Une grande diversité d'activités et des identités économiques communales contrastées** :

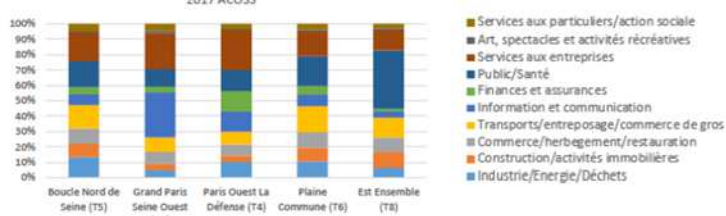
- Au nord, une présence importante des activités industrielles et logistiques, notamment au sein des zones d'activités et du Port de Gennevilliers
- Au sud, une forte tertiarisation et une montée en puissance des activités/fonctions métropolitaines, intégrées au sein de quartiers mixtes



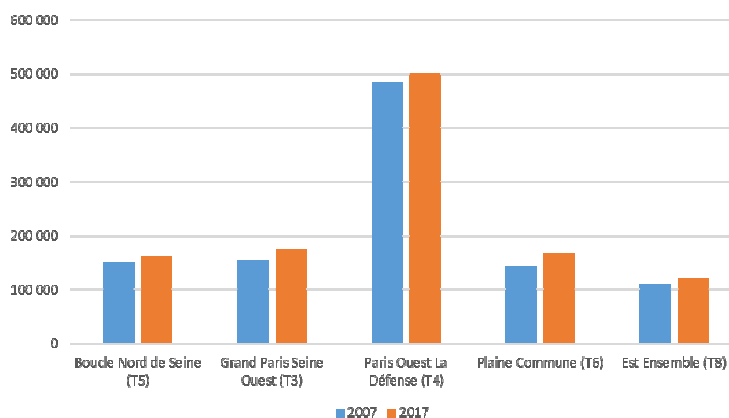
Un tissu économique dynamique et en mutation

- **Les principaux secteurs d'activités du bassin** (effectifs salariés) : commerce, industrie, construction, transport et entreposage, activités de services
- **Une présence marquée de l'industrie** (13 % des emplois contre 7 % en IDF)
- **L'émergence de nouvelles activités** : tourisme d'affaires, services aux entreprises, industries créatives, logistique urbaine durable, économie circulaire
- **Un taux de création d'entreprises** supérieur à la moyenne régionale (21 % contre 16 % en IDF en 2018)
- **La présence de grands groupes** (Thales, Elior, IBM France, L'Oréal, Safran, Prisma Media, Givaudan, ...) **mais surtout d'un tissu dense de TPE-PME**

Répartition sectorielle de l'emploi salarié privé
2017 ACOSS



Evolution de l'emploi salarié privé
2007-2017 ACOSS



La compétence développement économique : les principaux indicateurs



La compétence développement économique

La compétence développement économique est exercée à l'échelle territoriale en référence aux principaux enjeux identifiés dans la stratégie territoriale de Boucle Nord de Seine adoptée en juin 2018 par le Conseil de territoire, visant à :

- Accueillir un écosystème diversifié,
- Développer une offre généraliste de qualité,
- Valoriser les signes distinctifs du territoire,
- Favoriser l'insertion urbaine de l'activité économique.

En 2020 Boucle Nord de Seine s'est mobilisé avec les communes aux côtés de ses partenaires institutionnels pour soutenir les entreprises du territoire, notamment à travers la participation au Fonds résilience et l'allègement de la fiscalité appliquée aux secteurs d'activité particulièrement touchés par la crise.

La mobilisation du Fonds résilience

Pour relancer l'activité des TPE-PME de manière pérenne et financer le coût des adaptations au contexte sanitaire la Région Ile de France a décidé la mise en place d'un Fonds Résilience Ile de France et collectivités dans le cadre de son plan de relance.

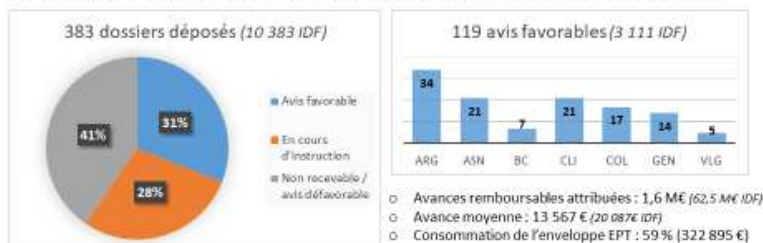
Le Conseil de Territoire a validé le 20 juillet 2020 sa participation à hauteur de 551 175 euros, soit 15 euros par entreprise présente sur le territoire. Les représentants des villes et de l'EPT impliqués dans le développement économique ont participé à l'instruction des 383 dossiers déposés.

Le Fonds Résilience « Ile-de-France et Collectivités » Bilan provisoire 2020 et perspectives 2021

> Rappel du montage financier du Fonds Résilience 2020

- Une enveloppe de plus de 100 M€ (dont 25 M€ Région et 25 M€ Banque des Territoires)
- Une participation financière de l'EPT de 551 175 € (15€ par établissement)
- Des aides aux entreprises prises en charge à part égale par les différents financeurs (Région, BDT, MGP, CD 92 ou 95 et EPT)

> Bilan provisoire du Fonds Résilience pour Boucle Nord de Seine (au 18 décembre 2020)



> Perspectives 2021 :

- Relance d'un Fonds Résilience 2021 actée par la Région et la Banque des Territoires (objectif 50 M€)
- Apports Région + Banque des Territoires : 25 M€
- Sollicitation de la participation des EPCI sur la base de 10 € par établissement : 367 450 € pour l'EPT BNS

Le dégrèvement de la cotisation foncière des entreprises

Le Conseil de territoire du 20 juillet a approuvé l'instauration d'un dégrèvement à hauteur des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises (CFE) due en 2020 par des PME (chiffres d'affaires inférieurs à 150ME) des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du sport, de l'événementiel, étant indiqué que l'Etat prend en charge la moitié du coût total de la mesure, et que son application est limitée à l'année 2020.

La mobilisation en faveur de l'Emploi

Le Territoire, les villes et Pôle emploi se sont mobilisés en novembre 2020 pour organiser à l'échelle territoriale un « Job dating » permettant de rapprocher les candidatures des demandeurs et les offres d'emploi des entreprises.



La compétence développement économique

Durant l'année 2020 se sont également poursuivies les démarches engagées avec les partenaires institutionnels du territoire, notamment pour créer les conditions de la mise en œuvre du Plan de relance et des dispositifs de soutien :

- **La démarche « Bassin d'emploi »**, en partenariat avec la Région Ile-de-France et l'Etat. La Région et l'Etat visent à définir des axes prioritaires d'actions et d'identifier les complémentarités à développer,
- **La démarche « Territoires d'Industrie »**, partenariat avec l'Etat et la Région Ile-de-France, L'Etablissement s'est inscrit fin 2018 dans le programme «Territoires d'industrie» au vu du potentiel de développement industriel du territoire notamment des villes d'Argenteuil et de Gennevilliers visant à mobiliser l'ensemble des partenaires et des industriels du territoire, dans le cadre de différents ateliers sur la base d'un plan d'actions,
- **La mise à disposition de biens immobiliers pour accueillir des projets économiques**, avec l'approbation en février 2020 du procès verbal de mise à disposition de l'équipement « les bains douches » sis 9 rue de Calais à Argenteuil pour en faire un centre de formation innovant,
- **Les actions de soutien à l'économie sociale et solidaire**. A l'échelle de Boucle Nord de seine il s'agit d'une part de mettre en relation les acteurs locaux de l'ESS et les acheteurs publics et privés, et d'autre part d'identifier les potentiels de développement de nouveaux projets. L'année 2020 a donné lieu en février à la définition d'une convention d'affaires et en octobre 2020 à un atelier portant sur les services aux entreprises,
- **Le soutien à la création d'entreprises** avec pour l'Ouvre Boîte à Argenteuil l'adoption de mesures, exceptionnelles d'exonération de loyers pour les entreprises hébergées, l'adoption de subventions aux associations accompagnant les créateurs: BGE PaRIF, EGEE, INITIACTIVE 95, l'attribution d'une subvention à Initiative 95 pour organiser la deuxième édition du concours CréArgenteuil et un soutien aux 3 créateurs lauréats , et pour Clichy l'attribution d'une subvention à l'association HDSI pour son activité sur la commune, et l'adoption d'une convention avec la CCI Paris Ile-de-France pour des actions de redynamisation du tissu local,
- **La gestion prévisionnelle des emplois et compétences du territoire (GPECT)**. Le diagnostic établi en 2019 a permis en 2020 de poursuivre les réflexions concernant la connaissance et l'attractivité des métiers, la prise en compte des besoins spécifiques des publics, l'animation des politiques emploi-formation,
- **La rencontre des entreprises privées** s'est intensifiée en 2020 notamment dans le cadre de la mobilisation du plan de relance et des dispositifs de soutien.

Dans la continuité des actions citées, un Comité de pilotage réunissant les élus du Territoire a été instauré pour valider un programme d'actions permettant de coordonner les différents leviers en faveur du développement économique et de l'emploi et de définir les actions prioritaires.



La compétence urbanisme

Evolution des documents d'urbanisme

L'EPT, compétent en matière de Plan local d'Urbanisme (PLU), conduit toutes les procédures de modification des PLU communaux en vigueur, jusqu'à l'approbation d'un PLU intercommunal.

En 2020, le conseil de territoire a ainsi approuvé des modifications des PLU de Bois-Colombes et de Villeneuve-la-Garenne. Des mises à jour des annexes de PLU communaux ont également été faites en 2020, notamment pour intégrer des annexes environnementales : plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget et Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

Par ailleurs, les services de l'EPT et des communes ont participé en janvier et novembre 2020 à deux ateliers organisés par les services de l'Etat. Ces ateliers avaient pour objectif la co-construction d'un diagnostic partagé du territoire Boucle Nord de Seine, dans la perspective de l'élaboration de la note d'enjeux et du porter à connaissance qui seront transmis par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi. Ils ont été l'occasion pour l'EPT Boucle Nord de Seine et les villes de faire valoir les enjeux et priorités de développement du territoire, notamment en termes de préservation et d'amélioration du cadre de vie et d'environnement.

Le travail ainsi réalisé en 2020 permettra de lancer dans de bonnes conditions le projet d'élaboration du futur PLUi. Il s'agira ainsi à la fois d'en définir la méthodologie d'élaboration et les objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie territoriale approuvée en juin 2018 et le PCAET, et d'engager les premiers travaux de diagnostic.

Elaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI)

L'EPT Boucle Nord de Seine est compétent pour élaborer le Règlement de Publicité Intercommunal (RLPi) qui régit les enseignes, les publicités et les pré-enseignes, afin de veiller à leur bonne intégration dans l'environnement urbain et paysager. A ce jour, six villes du territoire disposent d'un RLP communal, dont quatre approuvés avant 2010 qui deviendront caducs en juillet 2022.

L'élaboration du RLPi a été engagée par une délibération du conseil de territoire en date du 26 mars 2019.

Une gouvernance EPT/Villes a été mise en place pour suivre l'élaboration du RLPi, dans le cadre d'un comité technique associant les services intéressés et d'un comité de pilotage associant les élus communaux délégués.

Suite à la réalisation d'un diagnostic détaillé des publicités et enseignes au sein du territoire et à la définition des orientations du RLPi débattues en conseil de territoire du 9 décembre 2019, l'élaboration du RLPi s'est poursuivie en 2020 par la définition du zonage et des dispositions réglementaires.

L'EPT Boucle Nord de Seine a par ailleurs approuvé le 5 février 2020 la révision du RLP de la commune de Clichy-la-Garenne, engagée préalablement au RLPi.

Formulation d'un avis de l'EPT sur le projet de RLPI de Paris Ouest La Défense

Le conseil de territoire du 5 février 2020 a adopté un avis favorable sur le projet de RLPI de Paris Ouest La Défense .



La compétence urbanisme et la compétence aménagement

Formulation d'un avis de l'EPT pour la réalisation d'infrastructures de transport

Le Conseil de territoire a délibéré en novembre 2020 pour émettre un avis sur le projet de déclaration d'utilité publique modificative relative à la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express qui impacte les villes de Bois-Colombes, Gennevilliers et Asnières. Cet avis rappelle que la mise en œuvre de cette infrastructure à l'horizon 2030 constitue un élément majeur et stratégique pour accompagner le développement de Boucle Nord de Seine et son inscription dans les dynamiques métropolitaines. Il demande que les avis des communes soient pris en compte, que les impacts environnementaux soient envisagés de façon exhaustive et cumulative avec ajustement des mesures compensatoires et que les emprises de chantier soient stabilisées et justifiées.

Projet Urbain partenarial (PUP)

Le 15 octobre 2020 le Bureau du Territoire a approuvé l'avenant N°2 à la convention de PUP signée entre l'EPT et l'établissement Public Grand Paris Aménagement pour le financement des équipements rendus nécessaires par l'opération Asnières-université 94 Avenue des Grésillons. Il a également approuvé une convention de PUP avec la SSCV Terrasses d'Argenteuil promoteur de l'opération située au 2 et 4 Boulevard Jean Allemane à Argenteuil.

Projets innovants et écologiques

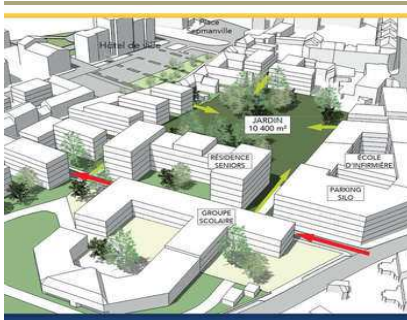
Les études et travaux se sont poursuivis pour la mise en œuvre de quatre projets d'aménagement relevant de la compétence de l'EPT lauréats du dispositif « 100 Quartiers Innovants et Ecologiques » par la Région Ile-de-France, qui a pour objectif la réalisation de projets d'aménagement de nouveaux quartiers ambitieux en terme de transition écologique et d'innovation et permet de mobiliser des aides de la Région pour le financement d'aménagements et d'équipements : la ZAC du Parc d'Affaires à Asnières-sur-Seine, la ZAC du Bac d'Asnières à Clichy-la-Garenne, la ZAC Centre-ville à Gennevilliers, et la ZAC Arc Sportif à Colombes retenue en juillet 2020.

Le projet Porte Saint-Germain / Berges de Seine à Argenteuil a par ailleurs été désigné lauréat en 2020 de l'appel à manifestation d'intérêt « Santé, Environnement et Aménagement Durable », lancé par l'ADEME et l'ARS Ile-de-France, qui vise à développer une démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans la conception et la réalisation du projet.

Projets « agriculture et écologie urbaine »

L'année 2020 a vu l'arrivée d'une « responsable des projets « agriculture et écologie urbaine » en charge d'animer un Atelier réunissant l'ensemble des acteurs des représentants des villes en charge d'actions dans ces domaines. Un groupe d'étudiants de l'ESSEC a par ailleurs contribué aux réflexions de l'EPT en réalisant un état des lieux des projets existants.

L'EPT aux côtés des services de la ville d'Argenteuil a relancé le projet de redéploiement agricole de la plaine d'Argenteuil. L'EPT a approuvé le 10 décembre 2020 la convention de subventionnement avec la Région Ile de France relative au projet d'aménagement agricole et paysager de la plaine d'Argenteuil au titre de l'Appel à manifestation d'intérêt « reconquérir les friches franciliennes.



La compétence aménagement

les principales délibérations adoptées en 2020 concernant les opérations d'aménagement

Exercice du droit de préemption urbain et Urbain renforcé

La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté transfère aux EPCI le droit de préemption urbain (DPU) exercé jusqu'à présent par les villes. Afin de faciliter la poursuite de la mise en œuvre des projets urbains des communes, le Conseil de Territoire est amené à délibérer pour, dans le respect du droit, faciliter la mise en œuvre des actions foncières.

En 2020 le Conseil de Territoire a modifié la délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé à la Commune d'Argenteuil en dehors des secteurs d'aménagement. Le 10 juillet 2020 le Conseil de Territoire a approuvé le Bilan des acquisitions et cessions foncières opérés en 2019.

Projet partenarial d'aménagement (PPA)

Le conseil de Territoire a du 10 juillet 2020 a adopté le Projet partenarial d'aménagement et le 15 octobre 2020 la convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le projet partenarial d'aménagement Porte Saint –Germain/ Berges de Seine à Argenteuil.

L'élaboration du Plan partenarial d'aménagement de Ville neuve la-La-Garenne concernant l'ensemble des secteurs objet de mutations urbaines a par ailleurs était engagé fin 2020.

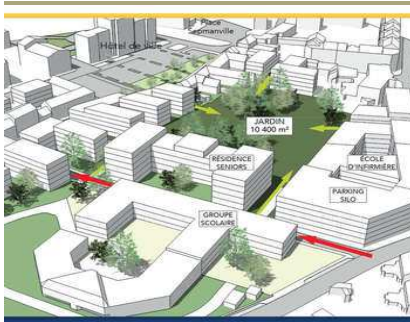
Les opérations d'aménagement

Le travail de transfert de la compétence aménagement engagé dès 2018 a été finalisé en 2020. Il adonné lieu à une expertise des cadres de référence (contrats de concessions, bilans financiers, marchés publics...), et aux actualisations nécessaires à la poursuite des nombreuses opérations d'aménagement qui soutiennent la dynamique de développement et de renforcement de l'attractivité du Territoire.

Fin 2020 un travail a été engagé et se poursuivra en 2021 pour établir un bilan consolidé des programmations prévisionnelles et des risques financiers.

Délibérations relatives aux opérations d'aménagement

ARGENTEUIL	
Périmètre d'études : Porte saint Germain / Berges de Seine	Approbation de l'Avenant N°1 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF
Secteur Orgemont Ouest Stalingrad	Création d'un périmètre d'études
BOIS-COLOMBES	
ZAC Pompidou Le Mignon Aménageur société Bouygues Immobilier	Acquisition amiable d'un bien sis 22-24 Rue Armand Lépine, puis cession à la commune, approbation des indemnités d'expropriation et de transfert à verser à la Pharmacie « des 4 routes ».



La compétence aménagement :

Les principales délibérations adoptées en 2020 portant sur des opérations d'aménagement urbain

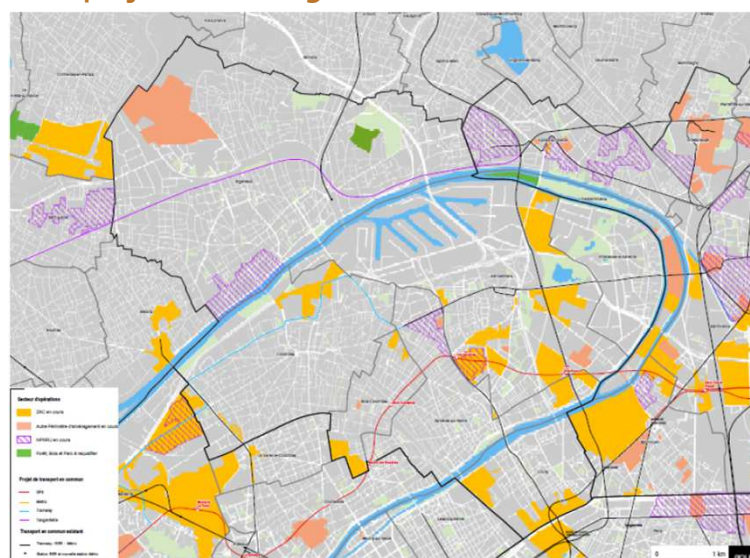
CLICHY-LA-GARENNE

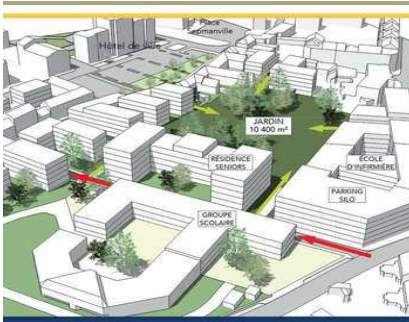
Opération d'aménagement CARU / ZAC Entrée de Ville Aménageur Citallios	Approbation de l'Avenant N°5 à la concession d'aménagement
ZAC entrée de ville à Clichy-La-Garenne Aménageur Citallios	Acquisition auprès de la ville puis cession à Citallios de lots au 42-44 du 32 Rue Chance-Milly

COLOMBES

ZAC du secteur de la Gare Aménageur CODEVAM	Approbation avenant N°15 au traité de concession Approbation CRACL 2019
ZAC Charles de Gaulle Est Aménageur CODEVAM	Avenant N°1 à la convention de subvention EPT-Ville-CODEVAM Modification du dossier de réalisation
ZAC Arc Sportif Aménageur SPL ASCODEV	Cession parcelle Hn°65 190 BD de Valmy Approbation CRACL 2019 Autorisation donnée à ASCODEV de procéder à la sécurisation du bien sis 142-144 Bd de Valmy à Colombes

Les projets d'aménagement en cours (source APUR)





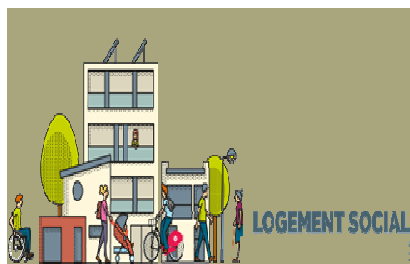
La compétence aménagement:

Les principales délibérations adoptées en 2020 concernant les opérations d'aménagement

GENNEVILLIERS	
ZAC Centre-ville Aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 2019
ZAC Chandon République Aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 20189
Opération Chemin du Pont Aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 2019 Cession EPT à SEMAG 92 des parcelles sise 53 Avenue Lucien lanternier et 130 rue de la Couture d'Auxerre
ZAC Gare des Grésillons Aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 2019
ZAC des Louvresses Aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 2019
ZAC du Luth Aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 2019
ZAC Sud Chanteraines Aménageur SEMAG 92	Délégation du droit de Préemption EPT à SEMAG 92 et retrait pour parcelle N°53 Approbation CRACL 2019
ZAC Larose-Camélinat aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 2019
• ZAC des Agnettes	Approbation des objectifs, des enjeux, du périmètre d'intervention, du programme, du bilan financier, prévisionnel Approbation CRACL 2019 Lancement de la consultation pour la concession d'aménagement
Périmètre Rue Villebois Mareil-Avenue de la gare	Approbation de la mise à l'étude, sursis à statuer
ZAC des Cabeufs-Louise Michel Aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 2019
ZAC Debussy-Sévines Aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 2019
ZAC du Clos Aménageur SEMAG 92	Approbation CRACL 2019

III - Mobilisation partenariale en faveur du logement et de l'habitat

- La compétence convention intercommunale d'attribution
- La compétence amélioration de l'habitat
- La compétence politique de la ville
- La compétence action sociale



La compétence convention intercommunale d'attribution

La convention intercommunale d'attribution du logement social

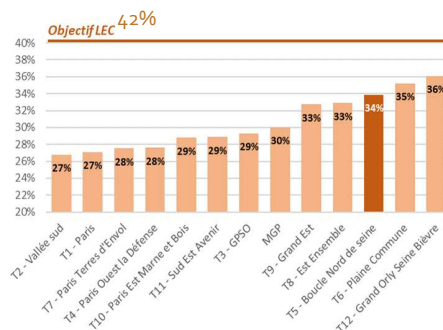
Les lois : Programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, Accès au logement et à un urbanisme rénové du 24 mars 2014, Egalité et citoyenneté du 21 février 2017, Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 fixent des cadres réglementaires visant à faciliter l'accès au logement social des publics prioritaires et à développer la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ces derniers doivent donner lieu à des engagements contractuels définis de façon concertés entre L'Etat, les villes et l'EPT, les bailleurs et associations de défense du droit au logement.

La Conférence intercommunale du Logement (CIL), présidée par le Préfet des Hauts-de-Seine et le Président de l'EPT, réunit l'ensemble des partenaires.

Elle a été installée le 4 juin 2018 et s'est réunie le 17 octobre 2019 pour adopter le Document Cadre pour les Orientations d'attribution (DCOA) qui dans la continuité a été adopté par le Conseil de Territoire du 19 novembre 2019. Un arrêté préfectoral du 2 décembre 2019 a approuvé ces orientations. La déclinaison opérationnelle du DCOA en Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a été approuvée par la CIL en janvier 2020.

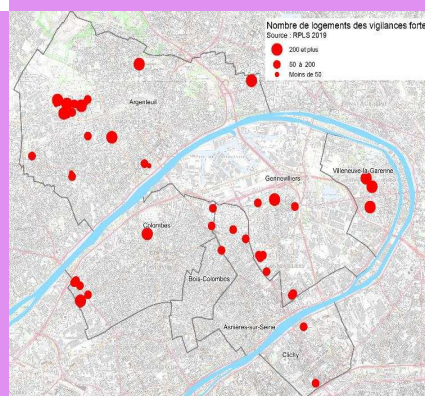
L'année 2020 a été consacré à un important travail partenarial pour mettre en œuvre les objectifs de la CIA, avec notamment un premier bilan encourageant des attributions réalisées en 2019 et une actualisation du référentiel des résidences pour lesquelles les attributions doivent faire l'objet de vigilance particulière.

Taux d'attribution à des publics prioritaires



Les résidences en vigilance forte

Fin 2020 la Convention intercommunale d'attribution a été signée par L'EPT, Le Préfet des Hauts-de-Seine, les Villes, les départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise, Action Logement et 20 bailleurs représentant 90 % des 64 000 logements sociaux présents sur le territoire





Le logement social

Signature des conventions d'utilité sociale

Les bailleurs sociaux sont tenus, selon les dernières modalités des lois « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 et « Engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique » du 23 novembre 2018, d'élaborer des Conventions d'Utilité sociale (CUS) pour une durée de 6 ans.

Les CUS doivent être approuvées par l'Etat avant le 31 décembre 2019, ou d'ici fin 2020 pour ceux qui sont engagés dans des démarches de fusion. Les CUS explicitent une stratégie pluriannuelle d'action et le fléchage des moyens dont le bailleur entend se doter pour la mettre en œuvre. Elles peuvent faire l'objet d'avenants pour intégrer de nouveaux objectifs et projets.

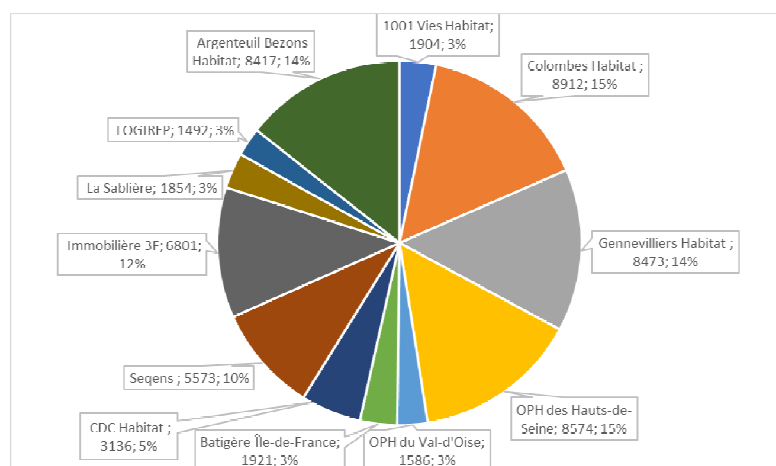
La loi permet aux établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris, compétents en matière de gouvernance des attributions de logement social, via la Conférence intercommunale d'attribution copilotée avec le représentant de l'Etat dans le Département, d'être associés à l'élaboration des CUS des bailleurs sociaux présents sur leur territoire, et d'en être signataires.

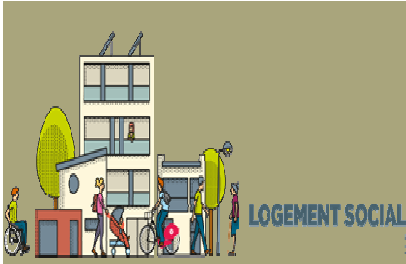
Le Conseil de Territoire de décembre 2019 a approuvé le principe de signature de ces CUS dès lors qu'elles prennent en compte les objectifs portés par les Villes en termes de gestion urbaine et sociale de proximité, d'évolution du patrimoine du bailleur, de lutte contre la précarité énergétique, de développement et de cession du parc (nécessité d'un avis favorable des maires des communes concernées), ainsi que les objectifs en matière d'attribution visés dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) via la signature de cette dernière, dès qu'elle sera approuvée par le Préfet et le Président de l'EPT début 2020.

Les Services des Villes et de l'Etablissement se sont impliqués en 2019 et 2020 dans les démarches de concertation pour l'élaboration des CUS, initiées par les bailleurs suivants: 1001 vies habitat, Adoma, Argenteuil-Bezons Habitat, BATIGERE, CDC habitat (Effidis+ Osica), Colombes Habitat Public, Domnis, Emmaüs Habitat, Espacil Habitat, Immobilière Moulin Vert, Hauts de Seine Habitat, HLM IRP, ICF La Sablière, Immobilière 3F, Gennevilliers Habitat, Polylogis Logirep, Seqens, Toit et Joie, Val d'Oise Habitat, Valophis (La Chaumière), Erigère et RATP.

Compte tenu des modifications que le Préfet de la Région Ile-de-France a souhaité apporter aux projets de CUS en 2020 leur signature par l'Etablissement sera effective en 2021.

Principaux bailleurs sociaux (ayant plus de 1000 logements sociaux) – volume de logements et % par rapport au total du parc de ces bailleurs sur le territoire



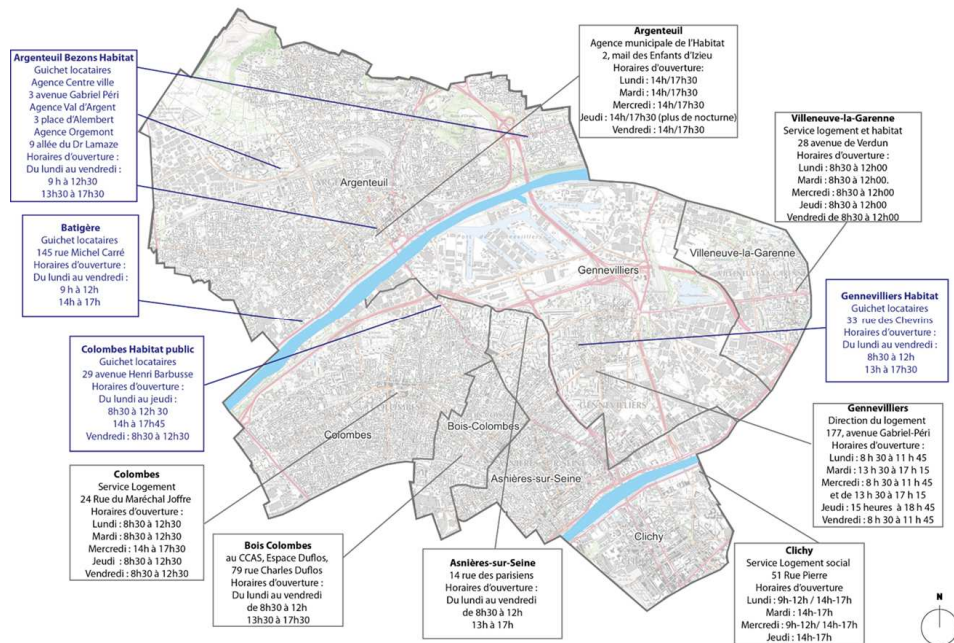


L'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs

Le conseil de Territoire du 10 juillet 2020 a approuvé l'engagement de l'élaboration du Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID). Le travail partenarial a réuni des représentants de l'Eta, Des villes, des bailleurs et associations en charge de l'accompagnement social des demandeurs. Il a permis de finaliser un projet de PPGDID pour avis aux partenaires fin 2020 dans la perspective de son approbation en 2021.

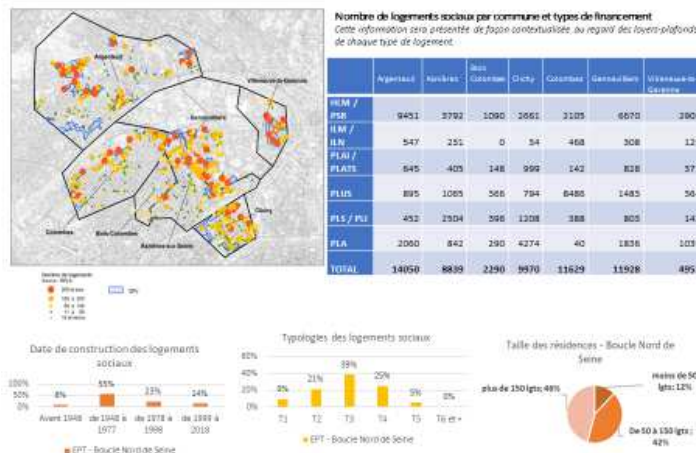
Le document comprend notamment des données sur les modalités d'accueil des demandeurs,, un socle d'information grand public sur les caractéristiques de l'offre sociale et les délais d'attente pour accéder au parc social par typologie et par commune, ainsi que les objectifs concernant la mise en œuvre de la cotation.

Les guichets enregistreurs présents sur le Territoire



La compétence convention intercommunale d'attribution

Les caractéristiques du parc social





La compétence
amélioration de
l'habitat

Amélioration de l'habitat

L'établissement est compétent depuis le 1^{er} janvier 2019 pour toutes les communes (il ne l'était auparavant que pour Argenteuil suite à la dissolution de l'agglomération Argenteuil-Bezons qui disposait de cette compétence), pour définir et mettre en œuvre les actions en faveur de l'amélioration du parc immobilier bâti privé et de la réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, non définies d'intérêt métropolitain.

Ces actions permettent à l'EPT d'agir, aux côtés des villes de Boucle Nord de Seine, en faveur de la requalification du parc de logements, (habitat indigne, copropriétés dégradées, ...) et de lutter contre les situations de mal logement, l'habitat indigne et la précarité énergétique.

L'année 2020 a donné lieu à l'approbation de nouveaux cadres opérationnels ou d'avenants, pour la mise en œuvre d'opérations programmées, ainsi qu'à l'attribution de subventions.

Opérations programmées	
ARGENTEUIL	Réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la résidence Square de La Fontaine dans la perspective de la mise en place d'un Plan de Sauvegarde Mise en œuvre d'un OPAC pour 11 copropriétés du Val d'Argent, Mise en place d'un dispositif de veille et d'observation des copropriétés du Val d'Argent.
ASNIERES-SUR-SEINE	Attributions de subventions au titre du et d'PIG 2012-2018 le 15 octobre 2020
CLICHY-LA-GARENNE	Attribution de subventions au titre de l'OPAH-RU 2017-2022
GENNEVILLIERS	Approbation d'une OPAH couvrant la majeure partie du territoire communal à dominante résidentielle
VILLENEUVE-LA-GARENNE	Approbation d'une convention de cofinancement par la Caisse des dépôts de l'ingénierie du (POAC) pour 6 copropriétés

L'année 2020 a donné lieu à l'établissement d'un bilan des actions relatives aux opérations programmées sur la période 2014-2019.

Elles ont donné lieu à la mobilisation de 3, 5 millions d'euros de dépenses d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage Villes et EPT pour le suivi-animation des opérations programmées mises en œuvre, subventionnées à hauteur de 1, 5 million d'euros par l'ANAH et ont permis de réaliser 42 millions d'euros de travaux votés par les copropriétaires entre 2014 et 2019. Ce sont au total 2600 logements qui ont été aidés à hauteur de 13 millions d'euros par l'ANAH, 1,2 million d'euros par le CD 92, 6 millions d'euros par la Région et 2, 2 millions par le bloc communal (Villes+ EPT).



La compétence amélioration de l'habitat

Accompagnement pour l'adaptation et l'amélioration de l'habitat dans le diffus

Concernant le secteur diffus, des conventions avec l'Association SOLIHA ont permis en 2020 aux habitants, sous condition de ressources, des villes de Clichy-La-Garenne, Colombes, Villeneuve-la-Garenne, de bénéficier d'un accompagnement gratuit pour des travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitat, ont été reconduites par voie d'avenant jusqu'à fin 2020.

Les représentants des villes en charge de l'amélioration de l'habitat se sont réunis en 2020 pour établir un état des lieux et définir un nouveau cadre d'accompagnement opérationnel à mettre en œuvre en 2021 qui puisse bénéficier aux habitants de toutes les villes et permette de renfoncer les actions d'incitation des propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration, notamment en mobilisant des moyens mutualisés.

L'association SOLIHA, acteur impliqué historiquement sur le territoire, a formulé une proposition de cadre d'actions pour le guichet unique, répondant à la fois aux objectifs du territoire et à ceux de la Métropole pour le développement du nouveau service à L'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Le conseil de Territoire approuvé le 19 novembre 2020 une convention avec Soliha pour 2021 et 2022 qui prévoit de développer l'accueil et l'accompagnement des projets de travaux, la sensibilisation aux économies d'énergie, et d'inciter les ménages à engager des projets, et à augmenter le niveau de mobilisation des différents types de subventions.

En parallèle, l'EPT a missionné en novembre 2020 un prestataire pour réaliser une thermographie aérienne d'hiver à l'échelle de l'ensemble du territoire, qui constituera à la fois un outil de sensibilisation des habitants et d'analyse des enjeux de rénovation énergétique du bâti.

Message sur le site internet de l'EPT depuis le 20 décembre 2020



Vous avez un projet d'amélioration de votre logement ?

Boucle Nord de Seine et ses partenaires vous permettent de bénéficier de conseils et d'un accompagnement gratuits pour votre projet de rénovation énergétique ou d'adaptation de l'habitat (aides financières, conseils techniques, démarches, etc.).

Un conseiller de l'association SOLIHA est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet:

Permanences du lundi au vendredi en prenant RDV sur <http://www.soliprojet.fr/contact>

ANGENTEUIL: les vendredis matin de 9h30 à 12h et jeudi après-midi de 14h à 17h

ASNIERES: les mardi après-midi de 14h à 17h et les vendredis matin de 9h30 à 12h

BOIS-COLOMBES: le vendredi après-midi de 10h à 17h, 2 fois par mois

CLICHY-LA-GARENNE: les mercredis après-midi de 14h à 17h

COLUMBES: les mardi matin et jeudi matin de 9h30 à 12h

GENEVILLIERS: Lundi, Mercredi, Vendredi: 9h30-12h30 et 14h-17h (hors Vendredi)

VILLE NEUVE-LA-GARENNE: les vendredis après-midi de 14h à 17h, 2 fois par mois

Contact par mail : habitat.bouclenorddeSeine@soliha.fr

Contact par Téléphone: 0 800 006 075

SOLIHA
Solidarité pour l'habitat

Association de loi 1901

FAIRE

Métropole
du Grand Paris

BOUCLE
Nord de Seine



La compétence amélioration de l'habitat

Lutte contre l'habitat indigne

La loi n° 2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR ou loi Duflot II », notamment ses articles 91,92 et 93 concernant la lutte contre l'habitat indigne, donne la possibilité aux établissements de coopération intercommunale:

- de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logement ou d'ensembles immobiliers, pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable de mise en location, dite « permis de louer »,
- d'instaurer une autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, dit « permis de diviser », dans les zones présentant une proportion importante d'habitat dégradé ou dans lesquelles l'habitat dégradé est susceptible de se développer.

La loi n°2018-1021 en date du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN », notamment son article L.635-1 du code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) offre la possibilité au maire, membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), de demander la délégation de gestion pour mettre en œuvre le « permis de louer ».

Les villes du territoire engagées de longues dates dans la lutte contre l'habitat indigne ont sollicité en 2019, l'Etablissement devenu compétent depuis le 1^{er} janvier 2019, pour instaurer les dispositifs « permis de louer » et « permis de diviser ». Ces derniers concernent des secteurs stratégiques pour lesquelles elles souhaitent renforcer les actions de prévention et accentuer le suivi de la mise en œuvre des mesures coercitives relevant des pouvoirs de police du maire et du Préfet concernant la salubrité. Les délibérations adoptées par le Conseil de territoire pour chacune des villes portent également sur la délégation de la gestion du « permis de louer » aux villes.

« Permis de louer » et « Permis de diviser »

ARGENTEUIL	Permis de louer pour le quartier du Val Notre Dame Mise en œuvre différée janvier 2021
ARGENTEUIL	Permis de diviser pour tout le territoire communal Mise en œuvre différée janvier 2021
ASNIERES	Permis de louer pour des secteurs cibles concernant environ 150 logements 2 autorisations en 2020
CLICHY	Permis de louer pour une liste d'adresses stratégiques Pas d'autorisation en 2020
COLOMBES	Permis de louer pour une liste d'adresses stratégiques 3 autorisations et 2 refus en 2020
GENNEVILLIERS	Depuis Juin 2019 permis de louer pour 2 listes d'adresses stratégiques 39 autorisations et 3 refus
VILLENEUVE	Permis de louer et permis de diviser pour des secteurs stratégiques 12 autorisations et 5 refus en 2020
VILLENEUVE	Permis de diviser tout le territoire communal Pas d'autorisation en 2020



La compétence politique de la ville

Conventionnement au titre du NPNRU

Les avancées sur les projets concernant Argenteuil, Asnières, Gennevilliers ont permis au Conseil de territoire d'approuver en décembre 2019 la convention-cadre pluriannuelle portée par l'établissement qui vise notamment à garantir l'atteinte des objectifs en matière d'équilibres sociaux et territoriaux à l'occasion de la première convention-quartier pour Argenteuil. Elle a été signée par tous les partenaires en décembre 2020. Elle fera l'objet d'avenants lors de la conclusion des conventions quartiers pour les projets de Gennevilliers et Asnières.

Les échanges avec l'ANRU et les villes de Colombes et Villeneuve-la-Garenne ont permis la relance des études de définition dans la perspective d'une contractualisation.

Le Conseil de territoire a approuvé le 10 décembre 2020 la charte partenariale pour le relogement des ménages impactés par la concession d'aménagement multi-sites du projet de renouvellement urbain relatif au secteur de Projet Porte Sait Germain Berges de Seine.

Convention de mobilisation par les bailleurs de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

En contre partie d'un abattement fiscal de 30% concernant la (TFPB), les bailleurs s'engagent à mobiliser le montant de celui-ci sur des actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants de leurs résidences. Ces actions sont contractualisées avec les bailleurs, les communes, l'EPT et l'Etat dans une convention annexée au contrat de ville. Elle sont établies au regard des priorités établies dans le cadre des démarches de gestion urbaine et sociale de proximité donnant également lieu à l'élaboration de conventions multi partenariales concernant chaque quartier prioritaire de la politique de la Ville .

Le Conseil de territoire du 10 décembre 2020 a approuvé les avenants aux conventions locales d'utilisation de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les villes d'Argenteuil, Asnières-Sur-Seine ,Clichy-La-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-La-Garenne.

Programmation annuelle 2020 politique de la ville

Le Conseil de Territoire du 19 novembre 2020 a pris acte des programmations annuelles de chaque ville au titre de la politique de la ville comme le prévoit l'article 5219-5 du CGCT.

Maitrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

Le Conseil de Territoire du 24 septembre a approuvé les conventions de gestion urbaine et sociale de proximité pour les chacun des 8 quartiers de la politique de la Vile d'Argenteuil, ayant vocation à être prises en compte par tous les bailleurs concernés. Le bureau du territoire du 15 octobre 2021 a approuvé la convention de co-financement de l'ingénierie MOUS et GUSP d'Argenteuil pour l'année 2020.

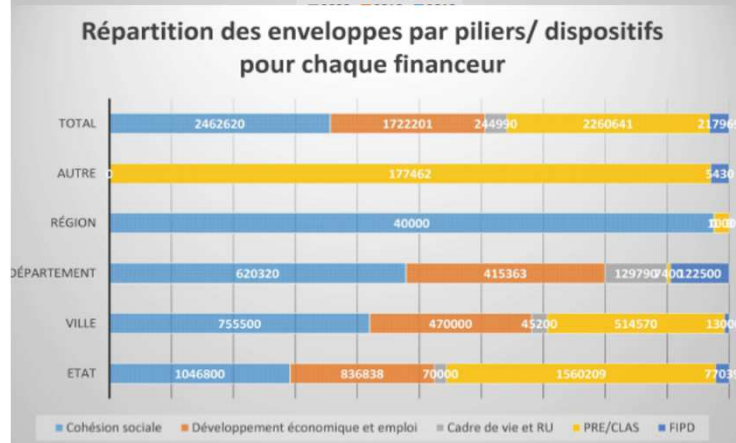
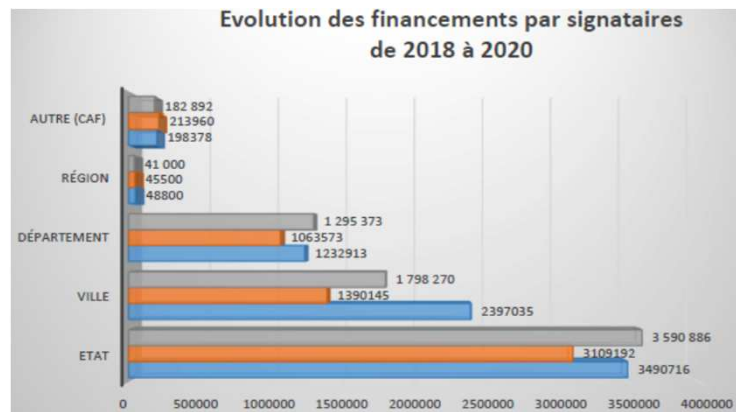


Adoption du rapport annuel 2020 relatif à la politique de la ville

Conformément au décret du 3 septembre 2015, les Maires et le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale présentent chaque année à leurs assemblées délibérantes respectives un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville.

L'Atelier politique de la ville, réunissant les représentants des 6 villes disposant d'un contrat de ville, a contribué à l'élaboration de ce rapport, qui n'a pu être approuvé par le Conseil de territoire que le 24 septembre 2021. Le bilan des financements mobilisés sur les années 2018 à 2020 montre que malgré la crise sanitaire les partenaires se sont mobilisés pour soutenir des actions en direction des populations des quartiers prioritaires ayant du faire face à de nombreuses difficultés.

La compétence politique de la ville



	Nbre hab. Ville (chiffres INSEE 2016)	Nbre hab. QPV	%	Revenu médian par U.C	% logements sociaux	Nbre emplois	Taux de chômage population
Argenteuil	110 468	35 000	32%	17 595€/an	36%	30 057	17,7%
Asnières	85 973	10 130	12%	24 371€/an	19,7%	24 000	10,9%
Clichy	60 387	5 406	9%	18 798€/an	33,67%	36 406	14,4%
Colombes	85 368	17 700	21%	21 639€/an	33%	40 000	14,5%
Gennevilliers	46 653	15 530	33 %	16 707€/an	66,53%	40 672	21,10%
Villeneuve la Garenne	24 248	11 710	48 %	16 843€/an	57%	9 305	19,55%



L'analyse des besoins sociaux

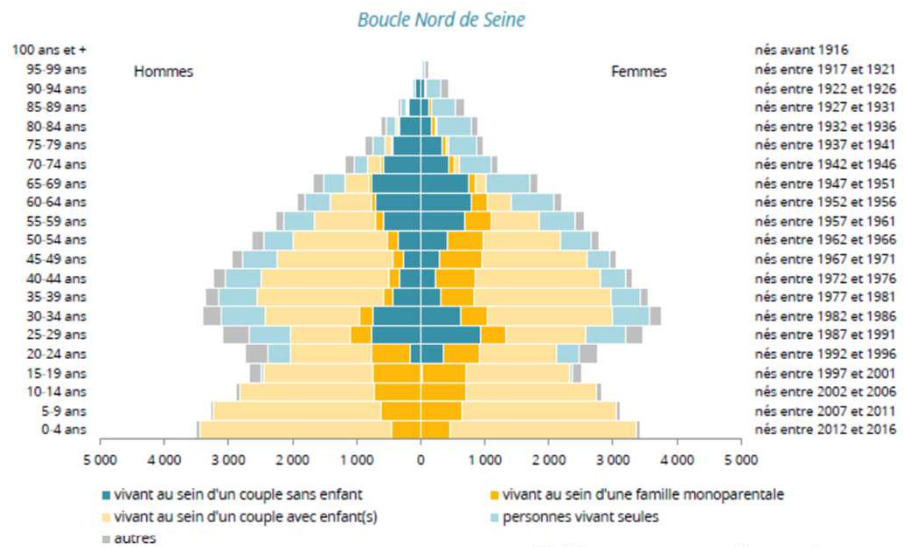
L'analyse réalisée par le bureau d'études spécialisé COMPAS a permis de disposer fin 2019 d'un premier diagnostic. Il a été présenté en mars 2020 aux élus et a vocation à être suivi d'approfondissements en 2021, pour identifier les politiques qui pourraient être développées pour mieux répondre, via des moyens mutualisés, aux besoins des populations.

Cette analyse a donné lieu à des échanges à l'échelle de chaque ville. Dans le cadre de l'Atelier action sociale réunissant les représentants de chaque ville, l'objectif est d'être en mesure d'identifier en 2021 des objectifs pour conduire des actions à l'échelle territoriale.



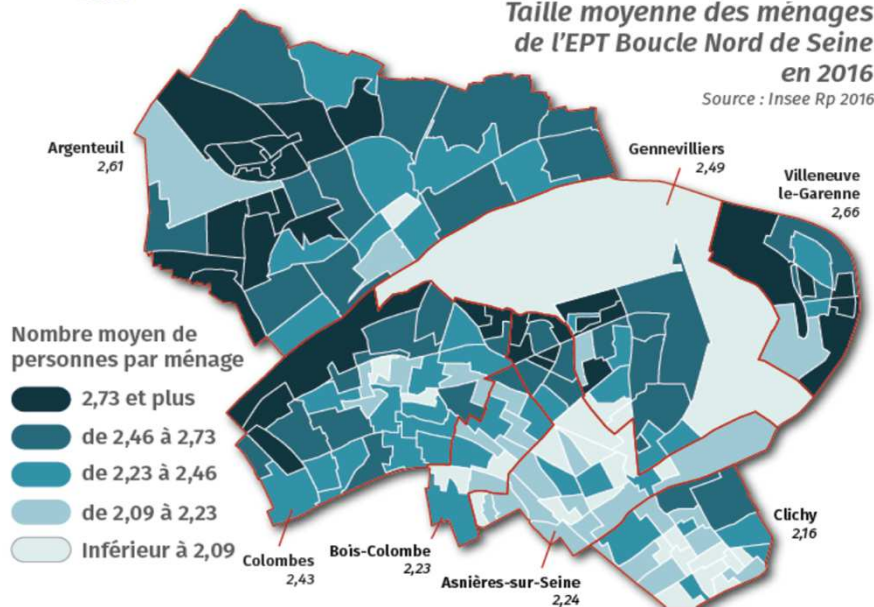
La pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2016



Taille moyenne des ménages de l'EPT Boucle Nord de Seine en 2016

Source : Insee Rp 2016



IV-Approche
transversale des
enjeux climatiques et
environnementaux

- Le rapport développement durable 2020
- La compétence Plan Climat Air Energie Territorial
- La compétence gestion des déchets
- La compétence eau-assainissement



Le développement durable 2020

Le rapport développement durable 2020

Le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n°2010-788 en date du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire, préalablement au débat sur le projet de budget, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants. Il comprend le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Le rapport présenté en décembre 2020 fait tout particulièrement état fait des actions conduites lors de la crise sanitaire et de l'amplification des démarches transversales en faveur du développement durable :

- Les dispositions prises pour faire face à la crise sanitaire notamment pour limiter les déplacements en transports en commun en s'investissant aux côtés des Départements des Hauts de Seine et du Val d'Oise pour favoriser l'usage du vélo via l'aménagement de pistes cyclables provisoires,
- Les déplacements des agents de l'Etablissement avec une généralisation du télétravail des agents pendant la crise sanitaire,



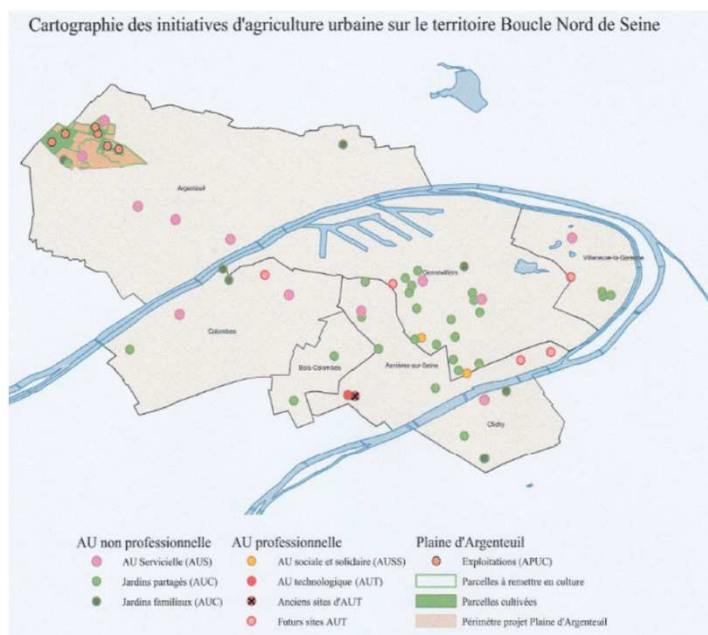
- La prise en compte des critères environnement et sociaux dans les marchés publics, notamment ceux concernant la gestion des déchets et l'assainissement, avec la perspective d'élaboration d'un Schéma de promotion des achats publics socialement responsables,



Le développement durable 2020

Le rapport développement durable 2020 (suite)

- La poursuite de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- La prise en compte des enjeux environnementaux dans la définition des cadres réglementaires PLU et RLPI, des projets d'aménagement et de développement des projets d'agriculture, notamment la définition d'un projet pour la Plaine d'Argenteuil, et d'écologie urbaine,



- L'exercice de la compétence amélioration du cadre bâti par l'accompagnement et le soutien aux projets permettant de lutter contre les situations de mal logement et la précarité énergétique,
- Les actions de prévention et les dispositions de gestion des déchets, concernant notamment le développement des consignes de tri,
- La mise en œuvre de la délégation de service public d'assainissement collectif pour Asnières, Colombes et Villeneuve-La-Garenne, ainsi que les actions de préservation et valorisation de l'eau.



La compétence plan climat air énergie territorial

Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) promulguée le 18/08/2015 et la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7/08/2015 ont confié aux collectivités territoriales, et notamment aux intercommunalités, un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique, via l'élaboration et la mise en œuvre de Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) (article 188 de La LTECV).

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui dresse une stratégie et un plan d'actions pour une durée de 6 ans, dont la finalité est :

- La lutte contre le changement climatique : atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique;
- l'adaptation du territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Par délibération en date du 27 septembre 2018, les élus du conseil de territoire ont souhaité engager l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans l'élaboration du PCAET qui devra être compatible avec le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM).

L'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie représente une opportunité pour l'EPT et les communes de promouvoir une dynamique collective à l'échelle du territoire de Boucle Nord de Seine permettant d'améliorer les réponses à apporter pour relever les défis du changement climatique, de la résilience et de l'amélioration des conditions de vie des habitants. Une gouvernance EPT/Villes a été mise en place dès 2019 pour suivre l'élaboration du PCAET, pour développer une approche transversale des enjeux climatiques et environnementaux. Elle s'appuie sur un comité technique associant les services intéressés et un comité de pilotage associant les élus communaux délégués.

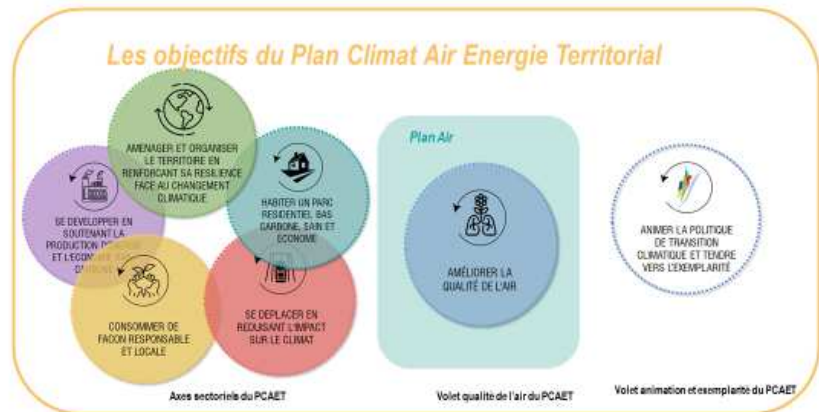
Suite à la désignation d'un groupement de bureaux d'études, et à la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement en 2019, l'élaboration du PCAET s'est poursuivie en 2020 avec la définition d'une stratégie territoriale comprenant des objectifs chiffrés air-énergie-climat répondant aux enjeux locaux identifiés.

L'EPT a par ailleurs approuvé par délibération en date du 5 février 2020 la déclaration d'intention relative aux modalités d'organisation de la concertation préalable dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Elle prévoit ainsi que cette concertation se déroulera pendant une durée d'un mois, au cours de laquelle les habitants seront invités à faire part de leurs propositions d'actions, au vu du diagnostic et des priorités identifiées.

Elle précise par ailleurs que les services des villes, les partenaires institutionnels et opérationnels, les acteurs socio-économiques intéressés et les associations environnementales seront associés à la démarche d'élaboration du PCAET, notamment dans le cadre d'ateliers ayant pour objet la co-construction du plan d'actions du PCAET.

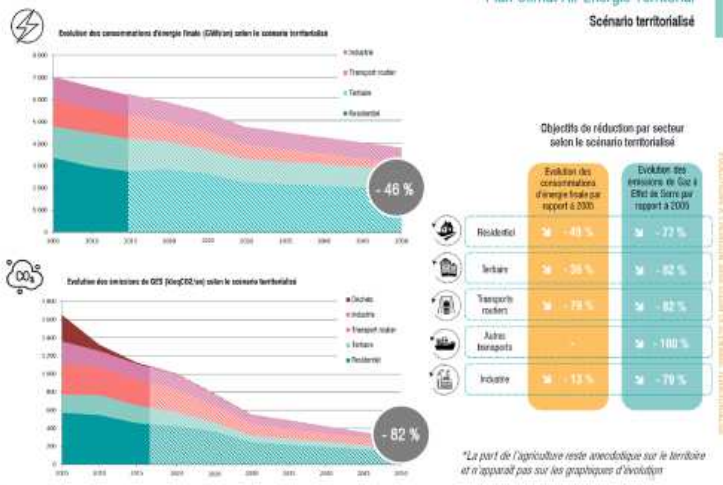


L'année 2020 a permis de définir les objectifs du Plan Climat-Air-Energie



La compétence plan climat air énergie territorial

Evolutions à 2050 selon le scénario territorialisé



La déclaration d'intention relative aux modalités d'organisation de la concertation préalable dans le cadre de l'élaboration du PCAET prise par l'EPT en février 2020 prévoit une concertation pendant une durée d'un mois, au cours de laquelle les habitants seront invités à faire part de leurs propositions d'actions, au vu du diagnostic et des priorités identifiées. Celle-ci se déroulera au premier semestre 2021.

Elle précise par ailleurs que les services des villes, les partenaires institutionnels et opérationnels, les acteurs socio-économiques intéressés et les associations environnementales seront associés à la démarche d'élaboration du PCAET, notamment dans le cadre d'ateliers ayant pour objet la co-construction du plan d'actions du PCAET.



La compétence gestion des déchets ménagers et assimilés



Les cadres d'exercice du service gestion des déchets

La gestion des déchets regroupe 4 grandes familles d'actions :

- La prévention des déchets, c'est-à-dire les actions visant à empêcher que les déchets soient créés : réemploi d'objets en l'état ou transformés ou réparés, revente, etc.,
- La précollecte, c'est-à-dire la mise à disposition de contenants dans lesquels les usagers peuvent jeter leurs déchets,
- La collecte, qui regroupe toute les actions visant à vider ces contenants,
- Le traitement des déchets, qui, par divers procédés techniques, va permettre de les valoriser ou de les éliminer en limitant l'impact négatif sur l'environnement.

L'EPT Boucle Nord de Seine exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2016. Afin de remplir cette mission de service public, il s'appuie sur :

- Des marchés publics lui permettant d'assurer des prestations de précollecte et de collecte, 19 marchés en cours durant l'année 2020,
- 2 syndicats auxquels il adhère : Azur, pour la prévention, la précollecte, la collecte et le traitement des déchets à Argenteuil ; et le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, pour la prévention et le traitement des déchets des 6 communes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers, et Villeneuve-la-Garenne),
- Des agents en charge de suivre et contrôler la bonne exécution des prestations.

Le financement du service

Le Conseil de territoire a adopté, depuis 2017, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme principale source de financement du service. Cette Taxe couvre, en 2020, près de 99% des recettes permettant le financement du service. Chaque commune dispose d'un taux de TEOM particulier car les services rendus aux usagers sont différents.

En ce qui concerne la commune d'Argenteuil, l'EPT ayant délégué sa compétence au Syndicat Azur, c'est Azur qui perçoit la TEOM. Cette somme n'étant pas suffisante pour assurer le service, l'EPT verse à Azur une contribution complémentaire de près de 2,8 M€ pour 2020. Au total, les recettes de l'EPT, hors Argenteuil, s'établissent à 41,7 M€ pour 2020.

Les objectifs à moyen et long termes

Boucle Nord de Seine poursuit trois objectifs principaux : amélioration de l'organisation du service, limitation des impacts environnementaux et maîtrise financière du coût du service.

L'objectif organisationnel porte sur une amélioration de la qualité du service de collecte. L'EPT dispose aujourd'hui d'autant de marchés de collecte que de villes qui le constituent. L'EPT souhaite travailler avec l'ensemble des villes à la construction d'un marché unique, probablement sectorisé, qui devra améliorer l'impact environnemental de ses actions par l'utilisation de véhicules propres, éliminer les nuisances à la population en optimisant les tournées, améliorer la qualité du service en travaillant sur les fréquences de collecte. Ce travail collectif, porté par les ressources de l'EPT, permettra d'améliorer la qualité de ce service auprès de l'ensemble des administrés du territoire.

Cette amélioration de la qualité du service implique également de maîtriser les coûts de ces prestations dans un contexte national de hausse des coûts de traitement des déchets.

L'objectif environnemental repose sur l'atteinte de performances élevées en termes de réduction globale des tonnages de déchets, tous flux confondus.



La compétence gestion des déchets ménagers et assimilés



La gestion des déchets pendant l'épidémie de Coronavirus en 2020

Malgré la crise sanitaire, l'établissement Boucle Nord de Seine a maintenu une offre de service pour assurer dans de bonnes conditions le service de collecte des déchets ménagers et assimilés, essentiels à la population et acteurs économiques.

Ainsi, les seuls impacts de cette épidémie sur la qualité du service sont les suivants :

- L'arrêt de la collecte des déchets alimentaires, pour les établissements scolaires et marchés forains de 5 communes de notre territoire qui utilisent ce service, cette interruption s'est limitée au mois d'avril,
- La fermeture de la déchetterie d'Argenteuil du 16 mars au 11 avril,
- La fermeture des déchetteries du Sycotom, du 15 mars au 11 mai,
- La réduction des plages horaires d'ouverture des déchetteries (respect du couvre-feu),
- Un retard sur la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri des déchets recyclables, pour les communes dépendantes du périmètre du Sycotom,
- L'arrêt ponctuel des animations de sensibilisation du public aux consignes de tri des déchets, et les visites des sites industriels du Sycotom.

D'autre part, afin de soutenir le secteur économique dans cette période difficile, il a été décidé, pour l'année 2020, de ne pas facturer aux entreprises d'Asnières-sur-Seine de Redevance Spéciale pour l'enlèvement de leurs déchets. Le montant ainsi économisé par les bénéficiaires de cette mesure est de l'ordre de 300.000 €.

Pour le reste, les équipes de Boucle Nord de Seine, ainsi que les prestataires qui l'accompagnent, ont veillé à la continuité du service public.

Cette crise sanitaire a permis de mettre en lumière des métiers du quotidien, comme celui d'équipier de collecte ou de chauffeur de benne, métiers indispensables à notre vie de tous les jours.

Le service de gestion des déchets de l'EPT en 2020 en quelques chiffres

- 128 739 usagers ont utilisé les déchetteries du territoire : déchetteries fixe d'Argenteuil et de Gennevilliers, et déchetteries mobiles.
- 173 400 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés.
- Près de 11 000 interventions concernant des bacs roulants, réparations, remplacements, sur un parc comprenant 147 000 bacs.
- 723 composteurs et 281 lombricomposteurs distribués aux habitants, afin de réduire à la source les tonnages d'ordures ménagères.
- 1 517 conteneurs d'apport volontaire sont déployés sur les voiries du territoire pour la collecte des Ordures Ménagères et celle de la collecte sélective hors verre et le verre.
- 34,9 millions d'euros de coût global du service (hors amortissement des équipements).



La compétence eau et assainissement

Le cadre d'exercice du service assainissement

L'Etablissement s'est substitué au 1^{er} janvier 2016 aux communes et à la communauté d'agglomération Argenteuil/Bezons qui déléguaient à des syndicats l'exercice des compétences eau et assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Etablissement s'est retiré de plein droit desdits syndicats.

Pour mémoire l'Etablissement a adhéré en 2017 au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour Argenteuil et Clichy-la-Garenne, et au Syndicat SENE0 (anciennement Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers ou SEPG) pour les cinq autres communes. Sur le territoire d'Argenteuil, l'EPT adhère au Syndicat Mixte pour l'Assainissement du Val Notre Dame.

Dans la poursuite des réflexions engagées visant à harmoniser le service rendu aux usagers, le Conseil de territoire a approuvé en mars 2019 le principe de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales des villes d'Asnières-sur Seine, de Colombes et Villeneuve-la-Garenne. Ces délégations de service public ont pris effet au 1^{er} janvier 2020.

Pour les autres villes, des marchés publics d'entretien et de travaux ont été mis en place.

Une harmonisation progressive des marchés publics

Une mise en commun et une harmonisation des marchés publics est en cours, afin de réduire les délais d'intervention et de diminuer les coûts de gestion du service. Le renouvellement des marchés de travaux et d'entretien suivra jusqu'en 2026 un calendrier prédéfini, afin de permettre la mise en place progressive de marchés communs à l'échelle du territoire. Le tableau ci-dessous présente les différents marchés jusqu'en décembre 2020.

	Argenteuil	Bois-Colombes	Clichy-la-Garenne	Gennevilliers
Travaux programmables et grands chantiers	Marché commun : accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire (fin : 27/05/2023)			
Maîtrise d'œuvre travaux d'assainissement	Marché commun : accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire (fin : 17/10/2023)			
Contrôle de conformité des travaux	Marché commun (fin : 31/10/2021)			
Travaux d'entretien et d'urgence	Fin : 04/06/2023	Fin : 01/02/2022	Fin : 01/07/2024	Fin : 15/08/2021
Dératisation	Fin : 19/02/2022	Fin : 08/10/2025		Fin : 06/02/2022
Curage préventif et ITV	Fin : 03/06/2023	Fin : 26/01/2022		
Enquêtes de conformité	Fin : 03/06/2023	Fin : 08/10/2025		

Le schéma directeur d'assainissement

L'Etablissement a sélectionné une assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qui a été chargée de la rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. Ce dernier permettra d'établir un état des lieux du réseau et d'identifier les opérations de rénovation et de développement à engager. Il abordera également la gestion des eaux pluviales sur le territoire, afin de proposer une stratégie visant à réduire les risques d'inondation et de rejets d'eau polluées en Seine. Le conseil de territoire a, à ce titre, sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie.



La compétence eau et assainissement

Les travaux menés sur le territoire

Des travaux de rénovation ont été menés sur le territoire, afin de garantir un meilleur fonctionnement du réseau. Le tableau ci-dessous présente les chantiers de réhabilitation réalisés.

Ville	Localisation	Linéaire concerné (ml)	Montant TTC en €
Argenteuil	Rue de Montigny	270	721 300
Argenteuil	Bd Héloïse	112	452 000
Argenteuil	Bd Jean Allemane	134	54 100
Argenteuil	Rue Georges Braque	172	115 000
Argenteuil	Rue M. Carré	321	144 000
Asnières	Rue Henri Poincaré	44	129 300
Clichy-la-Garenne	Rue Martre		47 700
Colombes	Avenue du Bois	152	180 300
Colombes	Rue Baduel	131	114 900

Pour préparer l'extension du tramway T1 sur le territoire, des travaux de dévoiement du réseau ont également commencé dans la ville de Colombes.

Le conseil de territoire du 15 octobre 2020 a approuvé l'avenant N°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique portant sur l'opération de travaux de réaménagement des carrefours et voies Bongarde et Longue Bertrane à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

Les rapports d'activité des opérateurs

Les rapports d'activité des délégataires en charge des réseaux d'assainissement, situés à Colombes et Villeneuve-la-Garenne, et des Syndicats SEPG et SEDIF, ainsi que le rapport sur le prix de l'eau et de l'assainissement, concernant l'année 2020, ont été présentés aux membres de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et communiqués au Conseil de territoire de décembre 2021.

Le budget annexe assainissement

L'année 2020 a donné lieu à plusieurs délibérations concernant à la fois le BP 2020, l'approbation du CA 2020 et l'affectation du résultat, et le BP 2021. Une décision modificative est intervenue en décembre 2020. La fixation des taux pour l'année 2021 a été adoptée en décembre 2020.

En 2020, des crédits ont été consommés pour l'entretien courant des réseaux (2 286 234€) et les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux (2 941 378€). Par ailleurs, 1 831 160€ ont été consacrés au remboursement des annuités d'emprunt.

Pour financer ces dépenses, des redevances d'assainissement ont été perçues auprès des usagers, pour un montant de 7 208 129€, ainsi que des participations au titre des eaux pluviales reçues du budget principal.

À la clôture de l'exercice, un résultat excédentaire globalisé de 2 880 033€ a été constaté. Il permettra de réaliser les travaux et l'entretien du réseau sur l'exercice 2021.



La compétence eau et assainissement

Le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2020

Dépenses de fonctionnement 3 877 294,14 €	Recettes de fonctionnement 7 348 257,74 €	Report exercice N-1 284 667,98 €
---	---	--

**Excédent de la section
de fonctionnement**
3 755 631,58 €

Dépenses d'investissement 4 276 430,92 € + 3 050 799,62 € Reports de crédits	Recettes d'investissement 3 680 975,83 € + 4 000 000,00 €	Report exercice N-1 -1 229 344,78 €
---	---	---

**Déficit de la section
d'investissement**
- 875 599,49 €

Etat de la dette au 31 décembre 2020
13 757 633 €

V- Poursuite des actions visant à optimiser les moyens de l'Etablissement

- Le budget 2020
- Les marchés publics 2020
- La dématérialisation
- Les ressources humaines 2020



La section de fonctionnement du budget principal 2020

L'année 2020 a donné lieu à plusieurs délibérations concernant à la fois le Budget primitif de 2020 et l'approbation du Compte Administratif de 2019 et l'affectation du résultat. Deux décisions modificatives ont été adoptées en juin et décembre 2020.

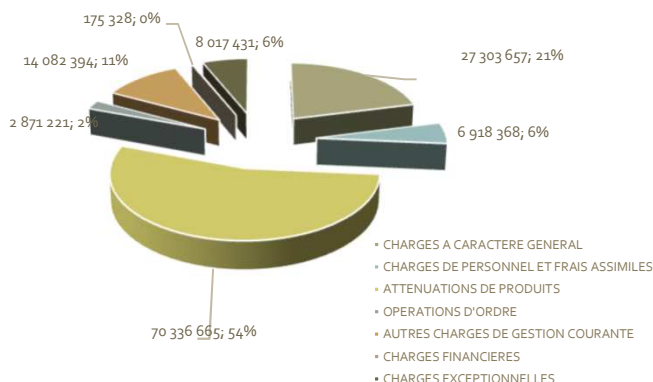
Le montant du fonds de compensation des charges transférées au titre de l'année 2020 a été adopté par le Conseil de territoire en décembre 2020 après la production du rapport annuel par les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT).

Cette année 2020 a donné lieu à l'achat et l'installation d'un nouveau logiciel métier pour la gestion financière, ce nouvel outil a été mis à disposition des services financiers pour assurer un meilleur contrôle des dépenses et recettes.

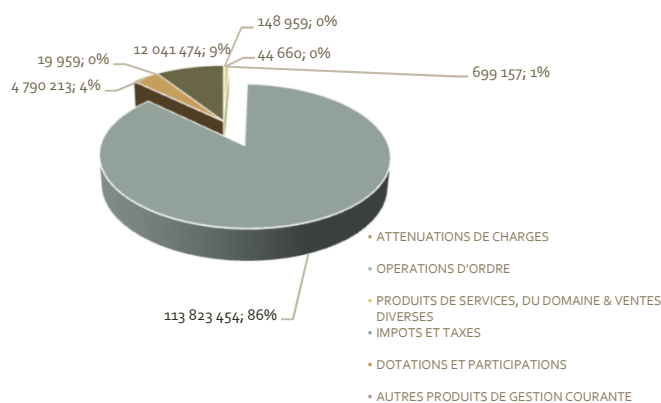
Des études financières ont été réalisées avec l'aide d'un cabinet expert dans le domaine des finances locales.

Une mise à jour de l'actif a été engagée en partenariat avec les services du trésor public, ce travail va aboutir en 2022 à la constitution d'un véritable inventaire.

Dépenses de fonctionnement 129 705 063,11 €



Recettes de fonctionnement 131 567 876,35 €



L'exécution budgétaire 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement 1 862 813,24 €



La section de
fonctionnement du
compte administratif
du budget principal
2020

A la clôture de l'exercice 2020, il a été enregistré un résultat excédentaire sur la section de fonctionnement d'un montant de 11 809 244,33 €.

Ce résultat excédentaire a permis de couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement correspondant à la somme du solde d'exécution de cette section (- 3 418 188,51 €) et à la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2020 (-888 299,37 €). Après avoir affecté 4 306 487,88 € au besoin de financement de la section d'investissement, le solde a été affecté à la section de fonctionnement du budget 2021 (7 502 756,42 €)

Dépenses de fonctionnement
129 705 063,11€

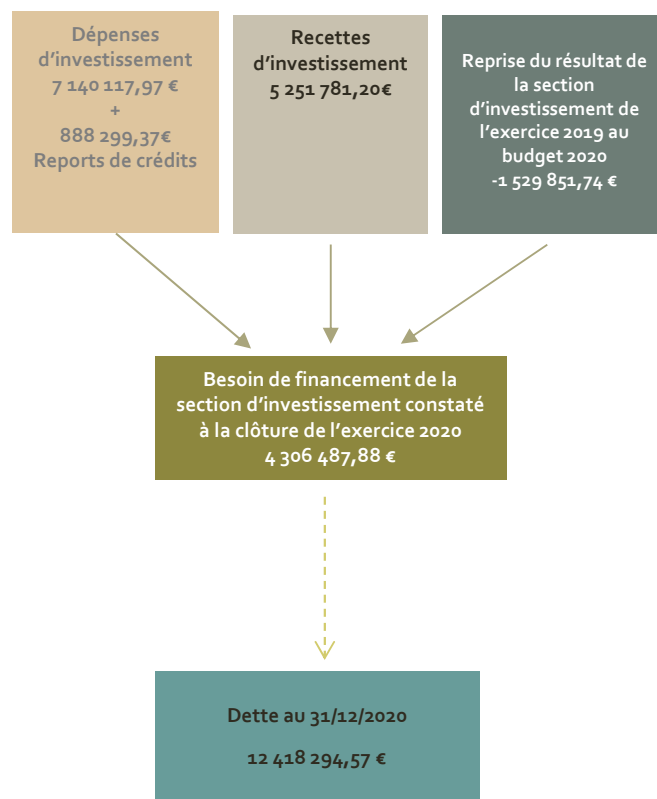
Recettes de fonctionnement
131 567 876,35 €

Report exercice N-1
9 946 431,09€

Excédent de la section
de fonctionnement
11 809 244,33 €



La section
d'investissement du
compte administratif
du budget principal
2020





Les marchés publics

L'année 2020 a donné lieu à la passation de 97 nouveaux marchés publics, et à 17 avenants ainsi qu'à la mise en œuvre de 185 marchés déjà engagés.

Moyens généraux

- Prestations juridiques, d'assistance juridique suivi de procédure de référé, rédaction mémoire contentieux, expertise financière et budgétaire, prestations de publication dématérialisées de marchés,
- Prestations de maintenance des locaux de l'Ouvre Boîte à Argenteuil, fourniture et gestion mensuelle d'un dispositif de protection pour travailleurs isolés, Mission de vérification technique du bâtiment « Bains Douches » à Argenteuil.
- Fournitures de masques chirurgicaux jetables de haute protection, contrat d'abonnement Orange, achat Kangoo, acquisition et maintenance photocopieurs,
- Achat d'un logiciel permettant le vote interactif, location avec prestations associées de matériel audio et vidéo pour la tenue des séances du Conseil de territoire

Compétences urbanisme, aménagement, habitat, convention intercommunale d'attribution, politique de la ville

- Missions programmation et animation, étude espaces publics et paysagers, expertises environnementales sites et sols pollués, pour la définition du projet Porte Saint Germain Berges de Seine à Argenteuil, étude pour la définition du projet urbain Pont de Clichy à Clichy, étude urbaine Gallieni Sud à Villeneuve,
- Assistance à maîtrise foncière pour le renouvellement urbain du centre-ville de Villeneuve, plan guide renouvellement urbain secteur de la gare à Argenteuil, expertise juridique concession aménagement Porte Saint Germain Berges de Seine à Argenteuil, Montage opérationnel secteur Pont de Gennevilliers à Clichy
- Etude environnementale et expertise pour la modif N°7 du PLU de Clichy, e avenant AMO définition du RLPI.
- Aménagement paysager de la plaine d'Argenteuil,
- Créneau Horaire au salon SIMI, étude marché immobilier d'entreprise à Argenteuil et prospection investisseurs,
- Avenant au marché d'assistance pour la définition politique intercommunale d'attribution des logements sociaux, MOUS relogement pour le projet Porte Saint Germain Berges de Seine à Argenteuil,
- Suivi animation OPAH Gennevilliers, POPAC 11 copropriétés Val d'Argent à Argenteuil, Plan de Sauvegarde Jean de la Fontaine à Argenteuil
- Etude pré opérationnelle amélioration habitat au Val Notre Dame et étude globale stratégie habita à Argenteuil.

Compétences PCAET, déchets, eau et assainissement

- Avenant AMO pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Attribution DSP pour le service public de l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales pour Asnières Colombes et Villeneuve,
- AMO pour travaux entretien et rénovation des réseaux d'assainissement à Clichy, avenant pour Gennevilliers, relevé topographiques et géoréférencement études géotechniques des réseaux pour Gennevilliers, diagnostic de recherche de substances dangereuses, accord cadre de maîtrise d'œuvre et de travaux en matière d'assainissement, dératissage et désourisage du réseau d'égout à Bois Colombes
- Acquisition de 2 bennes encombrants et location de 2 camions trafics pour Colombes, enlèvement de déchets spécifiques, enlèvement, transport et valorisation des déchets diffus spécifiques, suivi collecte déchets et diagnostic proximité à Asnières,
- Maîtrise d'œuvre, mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, et travaux d'adaptation du réseau d'assainissement lié au prolongement du T1 sur Colombes.

Le Conseil de Territoire du 24 septembre 2020 a approuvé l'adhésion de L'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine à la centrale d'Achat du SIPP'N'CO dénommée: « SIPP'N'CO ».

Le conseil de territoire du 19 novembre 2020 a approuvé la convention constitutive de groupement de commandes aux fins de passation du marché public relatif à la maintenance des équipements et installations concourant à la sécurité des bâtiments, dont la ville d'Argenteuil est le Coordonnateur.



La dématérialisation des procédures

Procédures

En 2019, a été mis en œuvre un dispositif de dématérialisation complète de l'ensemble des procédures liées aux assemblées et l'application concrète et opérationnelle de la transmission *via* l'application ACTES - FAST de l'ensemble des actes administratifs produits par le Territoire (délibérations du conseil de territoire, décisions territoriales, arrêtés, ...), des marchés publics, des concessions et autres conventions.

En 2020, a été poursuivi la mise en œuvre du dispositif de dématérialisation complète de l'ensemble des procédures liées aux assemblées et l'application concrète et opérationnelle de la transmission *via* l'application ACTES - FAST de l'ensemble des actes administratifs produits par le Territoire (délibérations du conseil de territoire, décisions territoriales, arrêtés, ...), des marchés publics, des concessions (délégations de service public) et autres conventions.

Commande publique

Le process de dématérialisation en matière de commande publique mis en place en 2018, a été renforcé au sein de l'EPT Boucle Nord de Seine avec la mise en œuvre concrète, depuis du 1^{er} avril 2019, du code de la commande publique telle qu'il résulte de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique parus au JO du 5 décembre 2018..

En lien avec les évolutions réglementaires et dans un souci d'amélioration de ses services, la Direction des Finances de l'EPT a poursuivi en 2020 le processus dématérialisation progressive de la chaîne comptable. En effet, l'ordonnance n°2014-697 en date du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique impose depuis le 1^{er} janvier 2017, la facturation électronique obligatoire dans les marchés publics, et ce de manière progressive.

Après avoir été rendue obligatoire pour les grandes entreprises et les personnes publiques, aux entreprises de taille intermédiaire, et aux PME, les TPE et les microentreprises doivent s'acquiescer de cette obligation à partir du 1^{er} janvier 2020. L'ensemble des factures, y compris les demandes d'acomptes, issues de marchés publics, doivent déjà ou seront par la suite obligatoirement transmises de manière dématérialisée *via* le portail Chorus Pro candidats doivent obligatoirement s'effectuer par des moyens de communication électronique.

Cette obligation s'inscrit dans la transition vers le numérique engagée par les pouvoirs publics dont le but est de simplifier, d'améliorer la performance de l'achat, et de renforcer la transparence des marchés publics.

L'ensemble des abonnements de presse de l'EPT Boucle Nord de Seine ont été pris en 2020 sous format numérique.

Archivage

Le conseil de Territoire du 10 décembre 2020 a approuvé la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de l'EPT Boucle Nord de Seine.



Les ressources humaines au 31 décembre 2020

Renforcement des moyens RH de l'EPT

L'année 2020 a vu le recrutement de nouveaux agents sur deux postes : un chargé de mission habitat pour le territoire d'Argenteuil, et un chargé de mission agriculture et écologie urbaine au siège de l'EPT.

L'année a surtout été marquée par un travail d'évaluation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des différents projets, qui a conduit à la validation du recrutement de 11 postes supplémentaires au cours du nouveau mandat.



Pilotage et coordination de l'action publique entre le territoire et les communes

Pilotage territorial des politiques et des ressources siège EPT			
DIRECTION GENERALE			
SERVICES URBAINS 1 responsable eau-assainissement déchets	DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT 1 directrice du développement territorial 1 chargée de mission agriculture et écologie urbaine 1 chef de projet industrie	POLITIQUES COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE 1 responsable habitat politique de la Ville	RESSOURCES 1 DSJ/contrôleur de gestion 1 Directeur des Finances 1 Directeur des affaires juridiques et de la commande publique
Coordination opérationnelle par compétence et par secteur avec les représentants des Villes du territoire sur site avec les équipes transférées ou mises à disposition			
EAU ET ASSAINISSEMENT	SECURITE	PATRIERNE (M1)	ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT MOBILITES
AMENAGEMENT	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	HABITAT	POLITIQUE DE LA VILLE
		ACTIONS SOCIALES	FINANCES
			COMPTABILITE
			RESSOURCES HUMAINES
			JURIDIQUES
			COMMANDE PUBLIQUE
			EVALUATION PERFORMANCES
			TRANSMISSION
			INSTRUMENTS
			RESSOURCES HUMAINES



Les ressources
humaines au 31
décembre 2020

Gestion RH de la crise sanitaire

L'EPT a pu adapter son organisation pour faire face à la crise sanitaire et préserver la santé de ses agents.

Une cellule administrative restreinte (3 agents) a été conservée en présentiel au sein du siège. Les autres agents ont été placés en télétravail de crise.

Les agents détachés sur le territoire ont pu télétravailler selon les modalités mises en place au sein de chaque ville.

Les équipes techniques de terrain (gestion des déchets ménagers, eau et assainissement) ont néanmoins assuré la continuité du service public.

Le matériel sanitaire nécessaire à la protection contre le virus a été distribué à chacun.

Une délibération a été votée le 24 septembre 2020 pour l'octroi de la prime exceptionnelle à ces équipes techniques mobilisées sur le terrain pendant la période de crise.

Télétravail

En février 2020, le conseil de territoire a voté la mise en place du télétravail à titre expérimental, une journée par mois, pour les agents de l'EPT.

Avant même l'issue de la crise sanitaire, l'EPT a délibéré en septembre 2020 pour la mise en place du télétravail de droit commun à raison de deux journées au plus par semaine.

Convention avec le CIG Petite Couronne

Travaillant avec le CIG depuis 2018, l'EPT a renouvelé pour 3 ans fin 2020 la convention liée à la gestion de la carrière et de la paie passée avec cet établissement.

Forfait mobilités durables

Le Conseil de territoire a adopté en septembre 2020 le forfait mobilités durables, qui permet aux agents de percevoir une indemnisation annuelle de 200 euros en cas de déplacement en covoiturage ou à vélo, sur 100 jours minimum à l'année, pour effectuer le trajet du domicile au lieu de travail.

Indemnités et formation des élus

Dans le cadre des nouveaux objectifs de gouvernance de l'EPT, avec la mise en place du mandat 2020-2026, une délibération de septembre 2020 a instauré l'indemnisation des conseillers territoriaux. Le Conseil de Territoire du 24 septembre 2020 a par ailleurs adopté les dispositions relatives au droit à la formation des élus.

Plan d'actions relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes

L'EPT a élaboré son plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

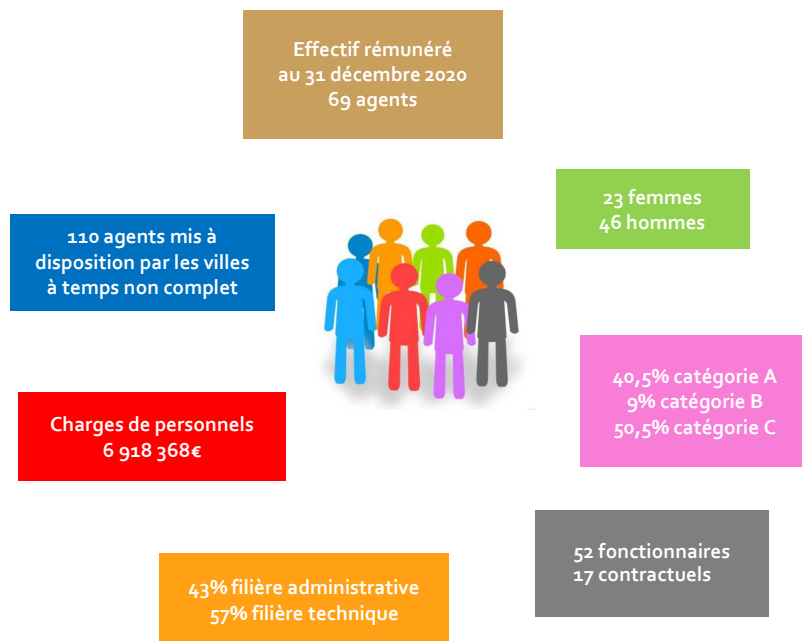
Il comporte 27 actions échelonnées jusqu'en 2023, visant à évaluer et prévenir les écarts de rémunération, garantir l'égal accès aux grades et emplois, favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale, prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

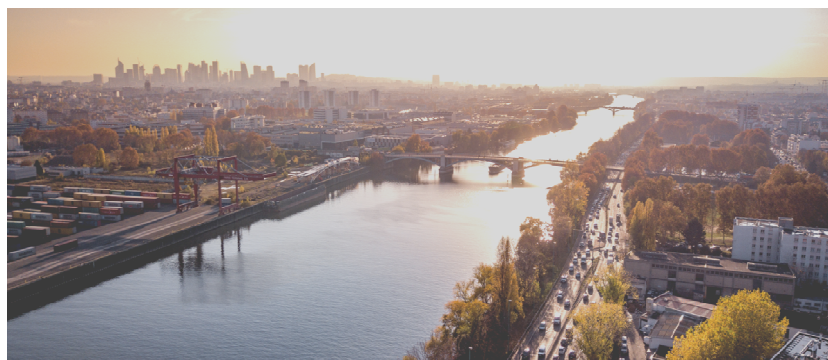
Protection fonctionnelle et juridique

Le conseil de territoire du 10 juillet adopté les modalités de prise en charge de la protection fonctionnelle et juridique des élus, des agents territoriaux et de leurs ayants droit.



Les ressources humaines







Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine
1^{bis} rue de la Paix à Gennevilliers
01.70.48.48.60
www.bouclenorddeSeine.fr